

la revue de presse par Geneviève Casanova

Nous vous livrons un numéro très fourni et dont la teneur ne prête guère à rêver : bilan des ZUS, incertitudes des intervenants de terrain face au rapport Bockel, inquiétudes suscitées par le vote de la LOPPSI 2 qui passe en 2e lecture au Sénat à partir du 18 janvier, difficultés financières persistantes de Départements majoritairement insatisfaits des solutions proposées par le gouvernement et la liste n'est pas close.

Mais une année nouvelle commence néanmoins que nous vous souhaitons bien sincèrement heureuse et dense, avec des rencontres, des projets, et des raisons d'espérer.

On reproche encore trop souvent aux intervenants sociaux une forme d'angélisme, de naïveté, comme s'ils étaient inscrits dans de douces croyances et qu'il faille remettre dans tout cela un peu de sérieux. Une phrase de François Chobeaux, toute simple, nous a beaucoup apporté. Commentant la proposition de Luc Chatel d'un programme sportif spécifique dans les établissements de réinsertion scolaire, il souligne que le sport "n'a aucune valeur en tant que telle ; dire qu'il est structurant, socialisant... relève d'un discours croyant, idéologique". Tout d'un coup l'utopie change de camp et c'est l'intervenant social qui se révèle bien ancré dans la réalité. Nous vous proposons de démarrer l'année en résistant tranquillement à la religion de l'objectivité.

Et puisque nous croyons à des valeurs, ne résistons pas au plaisir de nous rappeler que "Si tu joues au policier, ils joueront aux bandits. Si tu joues au bon Dieu, ils joueront aux diables. Si tu joues au geôlier, ils joueront les prisonniers. Si tu es toi-même, ils seront bien embêtés". Fernand Deligny écrit cela en 1945 et c'est encore pour nous un viatique... Malheureusement les dispositions législatives actuelles ne vont pas dans ce sens ? Eh bien qu'à cela ne tienne, les points de vue s'opposeront (in Graine de crapule).

Pour notre part nous souhaitons de toujours trouver la bonne façon de vous informer et nous avons des idées avec le CNLAPS pour traiter encore mieux et plus directement ce qui vous intéresse particulièrement en tant qu'intervenants de la Prévention Spécialisée. Souhaitez-nous donc à nous aussi bonne chance pour ces projets qui vous concernent.

Bonnes lectures et à bientôt...

genevieve.casanova@addap13.org



Ecouter la version audio de l'édition



13 organisations réagissent au rapport "Bockel"	p 04
Le CIPD : la loi du 5 mars 2007 est appliquée	p 04
Etat de la LOPPSI 2 à fin décembre 2010 et première apparition du Rapport Reynès	p 04
Le rapport de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales	p 04
43% des hommes jeunes au chômage dans les quartiers sensibles	p 05
Politique de la ville : la prolongation des CUCS	p 05
Difficultés des Départements : 150 millions d'aide supplémentaire mais recours prévu	p 05
Le modèle d'intégration des immigrés et de leurs enfants en question	p 06
Drogue : un "business" toujours plus florissant	p 06
Roselyne Bachelot installe le CNLE	p 06
Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments	p 07
"Il faudra revenir à la liberté de circulation"	p 08
Dossiers Étrangers : nos éléments	p 08

Jeunesse : annonces, initiatives, informations	p 09
Xavier Bertrand mise sur l'alternance pour faire décoller l'emploi des jeunes	p 09
Le Cnajep craint que la jeunesse pâtisse de la réforme des collectivités territoriales	p 09
Valérie Pécresse mobilise les directeurs des CROUS	p 09
Solidarité entre générations : résolution adoptée par les députés européens	p 09
Le CAS formule des préconisations pour une prévention précoce non stigmatisante	p 09
Enfance en danger : controverse sur une proposition de loi sur le suivi des familles	p 09
CEF, hébergement des familles : mises au point	p 10
"L'éducation doit être prioritairement parentale"	p 10
ERS : Du bon usage du sport... mise au point de M. Chobeaux	p 10
Justice des mineurs : l'assesseur, "vigie sociétale"	p 10
Entreprendre autrement	p 11
Le travail social au risque de la normalisation ?	p 11
Expériences, points de vue, éléments repérés	p 11
Professions sociales et établissements	p 12
Nos éléments sur le handicap	p 13

Gouvernement "Fillon III" : les attributions des ministres - cahier juridique	p 44
La loi contre les violences faites aux femmes	p 14
La loi réformant les collectivités territoriales	p 14
Notre sélection dans le numéro 10/9	p 14

Le nombre de demandeurs d'emploi : moins en octobre plus en novembre	p 15
Taux de chômage stable au 3e trimestre	p 15
Montant du SMIC au 1er janvier 2011	p 15
RSA : nb de bénéficiaires en hausse de près de 20%	p 16
Nous signalons dans le numéro 10/9	p 16

DALO : 1ère condamnation contre l'Etat	p 16
SIAO : points de vue de M. Rullac et de la FNARS	p 17
Accueil, hébergement, insertion : la tête sous l'eau	p 17
Nous signalons dans le numéro 10/9.....	p 17



Sida : données 2009, une demande du Conseil national et autres éléments	p 18
Au-delà de 15 jours le maintien en hospitalisation sans consentement	p 18



ERS : M. Chatel propose des améliorations – premières réactions + une tribune	p 18
Évaluation de l'OCDE et une étude sur la lecture	p 19



ASH du 26 novembre 2010	p 19
ASH du 03 décembre 2010	p 19
ASH du 10 décembre 2010	p 20
ASH du 17 décembre 2010	p 20
ASH du 24 décembre 2010	p 20
ASH du 31 décembre 2010	p 20



ASH du 19 novembre 2010	p 21
ASH du 26 novembre 2010	p 21
ASH du 10 décembre 2010	p 21
ASH du 17 décembre 2010	p 21
ASH du 31 décembre 2010	p 21



La justice cible et le moteur du néolibéralisme : Entretien avec A. Garapon	p 21
---	------





13 organisations réagissent au rapport "Bockel" et nous signalons un dossier dans Lien Social

10-9 / 746 – ASH 03/12/10 (p. 23)

10-9 / 746 – Lien social 09/12/10 (p. 10-21)



Que sortira-t-il de ce rapport, nul ne le sait avec précision mais en creux les demandes dessinent les craintes... c'est à suivre bien sûr, et de très près.

Sur ce rapport voir notre numéro 10/8

Dont CNLAPS, CNAPE, Uniopss, ATD quart monde, UNA... rappellent "un certain nombre de principes et préconisations sans lesquels il ne peut y avoir de prévention efficiente"

Demandent que la prévention spécialisée soit maintenue dans le champ de la protection de l'enfance alors que le rapport invite implicitement à l'en sortir

Appellent à une politique "transversale" et ambitieuse pour la jeunesse, inscrite dans la durée et avec des moyens.

Les réponses doivent veiller à une "juste articulation entre responsabilité sociétale, collective et individuelle" et allier "prévention, protection, éducation, soin et sanction"

Demandent de bannir tout lien de prédiction entre difficultés psychologiques des enfants et comportements délinquants et de soutenir les parents. Des mesures existent, qui sont peu soutenues par les pouvoirs publics... et la diminution des moyens a "des effets préjudiciables pour le lien social"

Demandent la prise en compte des "situations grandissantes de précarité et d'anomie des familles"

Lien Social : Délinquance les réponses différentes des chercheurs.

Où l'on parle notamment de Laurent Mucchielli ; très bien fait, avec biblio et e-biblio....

Le CIPD : la loi du 5 mars 2007 est appliquée

10-9 / 766 – ASH 10/12/10 (p. 6-7)



C'est la première fois que l'on trouve ce positionnement (cf notamment le CNV, n° 10/8) ; à croiser avec vos constants et à suivre bien sûr en terme quantitatif mais surtout qualitatif et concret.

Fait état d'Un véritable décollage en 2010

Le comité a travaillé à partir des informations transmises par les préfets (bilan des actions des maires demandé par M. Hortefeux, cf. 10/6)

Recense 1 069 CLSPD : 864 pour des communes de plus de 10 000 habitants (sur 930 concernées) et 205 pour moins 10

000. (1 000 coordonnateurs.)

398 CLS et 50 stratégies territoriales de sécurité

102 conseils des droits et devoirs des familles créés ou en cours de création, liste non exhaustive

126 maires pratiquent le rappel à l'ordre et 10 la transaction (proposer au contrevenant de réparer le préjudice)

Plus de 3 000 emplois cofinancés par l'enveloppe du FIPD dédiée à l'application de la loi

Concerne municipalités de toutes sensibilités et de toutes tailles.

Noter que le 23 novembre, M. Sarkozy "il faut bien le dire, [la loi] est très peu appliquée"

Etat de la LOPPSI 2 à fin décembre 2010 et première apparition du Rapport Reynès

10-9/803 – ASH 24/12- & Gaz Com 03/01/2011



Si vous ne connaissez ni les CCTP, ni Bernard Reynès gageons que cette ignorance ne va pas durer longtemps. La 2e lecture de la LOPPSI 2 démarre au Sénat le 18 mais d'ores et déjà prenez connaissance des mesures votées par l'Assemblée. Et après lecture vous comprendrez que vous nous dispensons de tout commentaire.

Mesure adoptée par les députés en décembre

Création de "cellules de citoyenneté et de tranquillité publique" pour les communes de plus de 10 000 habitants ne s'étant pas doté d'un conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF).

S'appuieront sur "un échange de faites et informations à caractère confidentiel"...

Proposition issue d'un rapport du député Bernard Reynès disponible à la documentation française.

Le bénéfice de subventions FIPD sera réservé aux communes ou EPCI s'étant doté de CLSPD et/ou de CDDF – CCTP.

Votées également

Peines planchers pour primo-délinquants en cas de violences aggravées, comparution immédiate des mineurs sans rencontre préalable avec le juge des enfants, possibilité de couvre-feu pour les moins de 13 ans, évacuation campements illicites sous 48 h

Le rapport de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)

10-9 / 726 – ASH 26/11 & Le Monde 24-26/11/10



Il n'y a plus à prêcher en faveur des enquêtes de victimation, ce sont des outils précieux. Sur la question des violences aux femmes, des éléments ce mois-ci en législation et bibliographie

Chiffres 2009 de l'enquête de victimation (Insee)

1,2 million de personnes (18/75 ans) déclarent avoir subi au moins un acte de violences physiques ou sexuelles : certaine stabilité ; reste 5 fois plus élevé que les statistiques officielles.

Chiffres proches de 07 et 08 pour tous les types de violences physiques sauf pour les violences sexuelles hors ménage : 200 000 personnes en déclarent contre 140 000 en 2008.

La proportion de femmes déclarant avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles a augmenté (surtout dû aux violences hors ménage) : 50 000 femmes de plus en 2 ans.

Les viols représentent 46% des crimes jugés en assises : près

de 50% ont lieu au sein de la famille et 17% sont commis dans la sphère amicale, de travail ou de voisinage.

Taux de plainte
26% pour les violences physiques hors ménage tous sexes confondus.

9,3% pour les violences sexuelles
Tombe à 7% pour les violences physiques ou sexuelles subies dans le ménage

Sentiment d'insécurité en hausse de 1% sur 3 ans
Concerne 20,5% des personnes interrogées.

Le rapport 2010 de l'ONZUS : 43% des hommes jeunes au chômage dans les quartiers sensibles

10-9/801 – ASH 31/12-p. 8-9 & Le Monde 16/12/10



Pas brillant, c'est le moins que l'on puisse dire, même si des écarts se réduisent. Ce que ces chiffres peuvent vous apporter c'est la conviction que vos constats sont exacts, et ce n'est pas peu de chose.

On peut consulter le rapport 2009 pour croiser des données sur certains points, (voir n° 09/11)

Maurice Leroy : "nos efforts commencent à porter leurs fruits" (ministre de la ville).

Emploi

L'écart ZUS / autres quartiers urbains est de 8,8 points (un peu réduit): taux de chômage à 18,6%.

Chômage pour 43% des hommes actifs de moins de 25 ans et 37% des femmes. Dans cette classe d'âge en ZUS 1 homme sur 6 et 1 femme sur huit sont au chômage contre 1 jeune sur 12 en dehors.

Baisse de l'inactivité féminine (depuis 2003).

Le ministre parle des 40% de sorties positives de contrats d'autonomie mais moins d'entrants et ces contrats aidés "ne permettent pas de supprimer les discriminations à l'insertion durable".

Hausse des taux d'installation d'entreprises

Précarité

2,4 fois plus de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (à 60%) que dans les autres quartiers.

7% d'habitants s'en vont chaque année : généralement remplacés par des gens en situation de précarité plus grande....

Santé des enfants scolarisés

Moindre couverture vaccinale, pbs auditifs, visuels et dentaires plus fréquents : moindre sensibilisation et/ou renoncement aux soins (argent et accessibilité)

Scolarité : l'écart se réduit depuis 4 ans

Taux d'admission au brevet de 73% en 09 (68% en 05) : écart de 10 points ; la réussite au bac progresse aussi mais un écart subsiste.

Sécurité

Taux de délinquance : moins 11% depuis 2005.

Résulte d'une diminution de 15% des atteintes aux biens mais d'une hausse de 7% des atteintes aux personnes ; le sentiment d'insécurité en léger repli mais reste 2 fois plus important qu'ailleurs.

Rénovation urbaine

Engagements en hausse mais retards dans les livraisons : 62 700 logements démolis, 33 450 reconstruits, 95 000 réhabilités, 64 650 résidentialement

12 000 organismes ont bénéficié des subventions ACSE (dont deux tiers d'assoc).

En complément : La population des ZUS

Insee Première n° 1328 – décembre 2010

Caractéristiques en 2006, 10 ans après la mise en place des ZUS.

Politique de la ville : la prolongation des CUCS

10-9 / 754 – ASH 03/12/10 (p. 13-15 & 22)+24/12



La grande réforme décidément n'est pas pour demain et les financements sont en baisse : voilà qui a le mérite de la clarté...

Discours de politique générale M. Fillon

24 nov. : "repenser et resocialiser les quartiers difficiles avec l'appui du monde associatif"

Ministres Ville, collectivité territoriales et le secrétaire d'Etat au logement : "ont pour mission de prolonger le plan de rénovation urbaine en ciblant les opérations les plus urgentes".

CUCS : les avenants de prolongation devront être signés au plus tard le 31 janvier 2011

Conformément aux annonces de M. Fillon (n° 10/8)

Ces contrats restant en vigueur jusqu'au 31/12/2014

Les avenants n'auront pas pour objet de redéfinir la liste des quartiers ni de revoir en totalité le programme même si des adaptations sont possibles (évolution contexte local)

Le contexte budgétaire est contraint : réduction des crédits ACSE. Une prolongation ne vaut pas nécessairement moyens constants.

"Un redéploiement des crédits entre les régions et les départements doit nécessairement être engagé en 2011" : concentrer l'intervention Etat où elle est le plus justifiée

Circ. MTSV 1027618C du 08/11/10

Réaction du réseau Amadeus

La prolongation est une "bonne décision" mais ce calendrier n'est "ni pertinent ni réaliste" .

Demande le report de cette date du 31/01/2011.

L'IRDSU réclame une réforme de la politique de la ville avant 2014

Le ministre de la ville Maurice Leroy la "repousse à 2014" mais selon l'enquête du Réseau, la situation a trop empiré depuis 2008 : situation socio-économique, chômage des jeunes, "recul organisé des moyens (...) des services publics"...

Demande "contrats de transition ambitieux"

Difficultés financières des Départements : 150 millions d'aide supplémentaire mais recours prévu à la voie constitutionnelle



Interminable feuilleton et le structurel se fait attendre décidément.

10-9 / 730 – ASH 26/11/10 (p. 12 & 23)

150 millions d'aide exceptionnelle

Comme l'avait promis M. Fillon (voir n° 10/5).

75 millions: "fonds de soutien aux départements en difficulté" (prélevés sur réserves CNSA et à répartir entre les Dpts où la proportion de + 75 ans est supérieure à la moyenne nationale).

75 millions: enveloppe de soutien à verser "en se fondant sur l'analyse [des] situations financières"

L'ADF en ordre dispersé

Le groupe de la droite, centre, et indépendants s'en félicite ; pour le Président, M. Lebreton (PS) ce n'est pas à la hauteur des enjeux : estime à 5,3 milliards le "reste à charge net" en 2010. Il aurait fallu un abondement de 2,5 milliards.

Or il n'y a que 150 millions dont la moitié ira aux Départements défavorisés (APA) et l'autre "relève d'une distribution discrétionnaire en échange d'un engagement à stabiliser certaines postes (personnels, dépenses non obligatoires...)"

10 Dpts auraient sollicité la "mission d'appui"

La proposition de loi prévoyant que l'Etat assure la compensation des charges sera discutée au parlement le 9 décembre (voir n° 10/7)

Un autre texte a été déposé : isoler les dépenses relevant de la solidarité nationale au sein d'un budget annexe ; identifier un mode de financement.

10-9 / 778 – ASH 17/12/10 (p. 25-26)

Les 58 départements de gauche recourent à la voie constitutionnelle

Pour que l'Etat rééquilibre le financement APA / PCH&RSA, le groupe majoritaire a décidé de soulever une QPC pour non-respect du principe de libre administration (collectivités territoriales).

Le Premier ministre n'a pas répondu à leur recours gracieux et leur proposition de loi a été rejetée par le Sénat (cf. n° 10/7).

Le modèle d'intégration des immigrés et de leurs enfants en question : des chiffres et des analyses

10-9 / 789 – Le Monde 21/12/10 (p. 1 & 12 + 19)



Le négatif vous êtes bien placé pour le connaître ; pour autant une vue d'ensemble peut être utile et cet article permet d'aller voir plus en détail les points de vue des différents chercheurs cités sur Internet,

Des chiffres inquiétants

Taux de chômage de 1,5 à 2 fois supérieur à celui des natifs français (en valeur absolue l'un des plus élevés de l'OCDE) et les résultats ne sont pas meilleurs pour la 2e génération.

Élèves issus de l'immigration : 2 fois plus de risques d'être parmi les "peu performants" (PISA)

Populations d'origine africaine en décrochage

Entre 2005&2009 écart de 20 points entre le taux d'emploi des descendants d'immigrés maghrébins et celui des natifs français, contre 6 pour ceux originaires d'Europe de l'Est (Insee).

Immigrés du Maghreb et d'Afrique subsaharienne surreprésentés pour la perception de tous les minima sociaux : de même pour leurs enfants (ce qui n'est pas le cas dans tous les pays).

Les analyses des chercheurs

Pap Nidaye (historien, EHESS) : distingue 3 groupes. Une élite qui s'en sort plutôt bien, un groupe moyen sociologiquement proche des "classes populaires françaises" et un groupe qui décroche et que l'on trouve en partie en banlieue.

Patrick Simon (socio-démographe, INED) : s'inquiète aussi du "décrochage" et notamment du sort des populations d'origine algérienne. Plaide pour des aides plus "ciblées".

Patrick Weil (historien, CNRS&Yale) : bilan pas si mauvais compte-tenu du chômage (depuis 1975), "on ne s'intéresse pas à ce que l'on ne voit pas".

Claudine Attias-Donfut (directrice recherche, CNAV) "l'intégration fonctionne en général (...) il y a simplement des problèmes de politique urbaine", mais "une classe moyenne émerge"

Voir un entretien avec elle dans notre n° 2009/11

Voir en complément dans la bibliographie du 17/12 des extraits d'un entretien avec Leyla Arslan

"Une classe moyenne musulmane est en émergence"

"Assimilation" ou "intégration", le sens politique des mots

On entend de nouveau parler d'assimilation alors que ce terme n'était plus guère employé.

Pap Nidaye: intégration est plus accueillant, dans assimilation il y a une injonction.

Patrick Simon: "il serait important de définir ce que l'on croit être l'intégration" ; les immigrés dernièrement arrivés ne deviendront pas "invisibles" comme les Italiens ou les Portugais... ne serait-ce qu'à cause de la couleur de leur peau...

Patrick Weil : faux débat "il y a de moments où chacun d'entre

nous aspire à être traité comme ses semblables (...) et d'autres où il demande à être reconnu dans sa particularité culturelle".

"Les hommes politiques français ne savent pas ce qu'ils veulent assimiler (...) l'intégration se produit bien dans la vie quotidienne"

Drogue : un "business" toujours plus florissant

10-9 / 724 – Le Monde 24/11/10 (Luc Bronner)



C'est à lire...: certains constats ne recourent pas les vôtres et d'autres les devançant si l'on ose dire ; les limites de la politique du chiffre sont à méditer.

Des données de l'Observatoire national de la délinquance, il ressort que la consommation n'a pas baissé et les trafics perturbent la vie de centaines de quartiers sensibles.

Argent devenu partie intégrante du "PIB local" : marché du cannabis estimé à près de 900 millions et marché total de la drogue entre 1,5 et 2 milliards.

Portrait-robot des trafiquants assez loin de la représentation traditionnelle : 75% sont français, 28 ans en moyenne, 85% en emploi au moment de leur interpellation (façade ?) ; la part des mineurs impliqués reste "marginale".

Règlements de comptes visibles (Marseille, Sevran, Stains...) mais beaucoup ne se voient pas et ne sont pas connus des services (séquestrations...).

Les personnes condamnées pour usage ou trafic représentent 20% du total des détenus (dont 2% pour simple usage) : peines toujours plus lourdes.

Mais pour démanteler un réseau il faut du temps et des moyens alors que les interpellations d'usagers comptent à la fois comme un délit et sa résolution... très nombreuses : taux d'élucidation supérieurs à 100% en matière de stupéfiants....

En matière de saisies, 2009 a été médiocre.

Roselyne Bachelot installe le CNLE et assure que les indicateurs de pauvreté évoluent favorablement

10-9 / 798 – ASH 24&31/12/10



Dans le numéro 10/8 déjà M. Daubresse se montrait plutôt optimiste : qu'en penser ? Les chiffres sont difficiles à décrypter mais tout le monde est d'accord apparemment sur la situation des jeunes. Quel beau consensus nous tenons là, vraiment !!!

Le CNLE est présidé par Etienne Pinte

et compte 54 membres

Arrêtés du 20 décembre 2010, JO 22/12/10

Réfléchir à la gouvernance des politiques d'inclusion. simplifier: pourquoi pas avec un Conseil national d'inclusion sociale regroupant CNLE, CNIAE... ; réfléchir à de nouvelles méthodes d'évaluation, développer la représentation des usagers, envisager commissions thématiques....

Présentation du 2e rapport de suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en 5 ans

Taux de pauvreté monétaire ancré dans le temps : 11,6% en 2008 (- 0,9% en 1 an et - 11% depuis 2006) et 25,8% en ZUS ; 13% de la population en dessous seuil pauvreté (7,8 millions) contre 13,4% en 07.

Évolution à considérer "avec prudence" (pour l'Insee une partie de cette baisse est mécanique).

Pas de détérioration de la situation de personnes aux ressources les plus faibles ; relative stabilité de l'intensité de la pauvreté (écart niveau de vie médian des ménages pauvres / seuil de pauvreté).

Ces deux constats sont en contradiction avec le 6e rapport ONPES - février 2010 (Cf numéro 10/3)

Taux de pauvreté 2008 des 18/24 ans non étudiants : 20,1% (catégorie la plus touchée)

La part des jeunes en emploi ou en formation en baisse : 86,9% en 09 (- 1,5% par rapport à 03-08).

L'emploi (temps plein) protège mais en 09 10,1% de personnes vivaient dans un ménage sans actif occupé (+ 0,8% en 1 an) ; 21,9% en ZUS.

Surendettement en hausse : + 14% depuis 2003

Une veille est en place (enquête DREES & baromètre trimestriels, enquêtes ponctuelles...).

En terme de bilan, le RSA avec 1,789 million de foyers au 30/06/10.

Les associations restent inquiètes

L'indicateur de pauvreté monétaire ancrée dans le temps reste contesté.

ATD : tendances "inquiétantes" ; 18% d'élèves CM2 ne maîtrisent pas les savoirs de base (11,5% en 2007) "directement lié à la lutte contre la pauvreté à long terme"

FNARS : 20% de jeunes en dessous de seuil de pauvreté (+2,5% entre 02 et 08...) et on n'a pas encore les chiffres impactés par la crise.....

Intensité de la pauvreté et nb de travailleurs pauvres en hausse, de même le renoncement aux soins.

Pessimistes sur l'évolution 2009-2010.

Pauvreté, précarité, discriminations : nos éléments



La notion de précarité énergétique décidément est une notion qui entre dans le champ de l'intervention sociale c'est à repérer.

10-9 / 768 – ASH 10/12/10 p. 7-8

Les pistes de travail de Roselyne Bachelot

Clôture année européenne lutte contre la pauvreté.

Améliorer information et transparence

Demande à l'ONPES des "indicateurs plus réactifs" ; la DREES fournira tous les 6 mois une enquête sur les phénomènes émergents (déjà faite en 09-10) que l'ONPES complètera.

Réformer la politique de l'insertion

Sur la base du pacte territorial prévu par la loi 2008 (RSA) : un groupe de travail sera installé.

CNLE chargé de faire des propositions en vue d'associer les personnes défavorisées à la définition des politiques d'insertion

10-9 / 728 – ASH 26/11/10

Aide alimentaire : Baromètre 2010

Elle ne s'adresse pas qu'aux grands exclus.

97% des 750 000 bénéficiaires ont un logement fixe et 26% perçoivent un revenu (15% salariés).

Revenus moyens : moins de 1 000 € mensuels, l'aide est "indispensable".

Un tiers des foyers aidés en 2010 y avaient déjà eu recours (en général accordée pour 6 mois).

Répartition par sexe et âge stable : 68% de femmes, et majorité entre 20/50 ans.

Évolution dans la situation familiale : en 2010 53% des bénéficiaires étaient seuls avec enfants contre 25% en 2006.

72% des bénéficiaires vivent seuls : "le mariage ou le concubinage protégerait de la précarité"

49% des personnes accueillies ressentent le besoin d'un accompagnement complémentaire : la quasi-totalité des structures travaillent (sur la réinsertion sociale (ateliers, dialogue...) : "porte d'entrée à la relation aux autres et à la reconstruction de soi"

10-9 / 808 – ASH 24/12/10 p. 7-8 & 07/01/11

Un nouveau tarif social d'électricité

Abattements augmentés de 10 points au 1er janvier (ouvert sur demande si ressources ≤ plafond CMU) (arrêté du 23/12/10 / JO 31/12/10)

Annonces d'Eric Besson : plus grande automaticité des droits et lancement d'un "observatoire" de la précarité énergétique" - (Voir rapport médiateur)

10-9 / 759 – ASH 03/12/10

Partenariat Secours catholique / EDF

Favoriser l'orientation vers les dispositifs d'aide du fournisseur et travailler directement avec les collaborateurs "solidarité" d'EDF.

Formation EDF pour les membres de l'assoc.

Noter que la CLCV demande l'arrêt des coupures d'énergie pendant la trêve hivernale et exige une refonte des conditions d'accès (nouvelles tarifications sociales...) pour que le coût ne dépasse pas 10% du budget des ménages. (ASH 10/12/10)

10-9 / 732 – ASH 19/11/10 – p. 36-37

La précarité énergétique aboutit à l'isolement

Entretien avec Isolde Devalière, sociologue

La précarité énergétique est la résultante de "ressources insuffisantes mais aussi d'un logement défaillant et d'un équipement inadapté" : va au-delà du taux d'effort (part des ressources consacrées aux dépenses d'énergie)

3,48 millions de ménages ont souffert du froid chez eux durant l'hiver 2005 (Insee).

Les personnes présentant un taux d'effort élevé sont majoritairement propriétaires de maisons mal isolées (rural, construction d'avant 1948).

Et celles qui se plaignent du froid vivent dans des logements collectifs (urbain d'avant 1970) : souvent familles monoparentales et femmes isolées. Davantage lié à la qualité de l'habitat qu'au climat.

Conséquences en matière sanitaires : maladies et intoxications au monoxyde de carbone et situation d'isolement "quand il fait froid chez soi on n'invite plus personne"

Nous manquons d'une connaissance fine de l'état des bâtiments, ce qui nuit à l'établissement de critères précis de mesure de cette précarité.

Quant aux tarifs sociaux, il faut informer plus : taux de non-recours très important. Il faut aller vers une automaticité d'attribution.

Les personnes concernées se restreignent beaucoup et les conseils ne seront efficaces que si les logements sont bien isolés.

Le rôle des travailleurs sociaux est fondamental : aptes à repérer les situations en amont mais cette question n'est pas toujours leur priorité : l'ADEME va mettre en place des formations. (voir n° 10/7)

10-9 / 771 – ASH 771/10 – p. 21

La mise en place d'un droit à l'eau est reportée

Proposition de loi (votée 1er lecture) : les gestionnaires services publics d'eau pourront contribuer au FSL pour aider les usagers les plus démunis à payer leurs factures... mais rapport prévu "dans les 6 mois" sur les modalités....

Donc pas applicable avant 2012, ce que regrettent fortement les associations qui revendiquent que cette charge ne dépasse pas 3% du budget.

Le FSL octroie une aide en cas d'impayés : 60 000 bénéficiaires ; ils pourraient passer à 526 000 avec la mise en œuvre du droit à l'eau.

10-9 / 779 – ASH 17/12/10 p. 7

En 2008, 116 millions d'Européens étaient menacés de pauvreté ou d'exclusion

La France en comptait 18 8 millions.

81 millions en dessous du seuil national de pauvreté après transferts sociaux : 17% population UE, 13,1% population française.

42 millions en situation de privation matérielle grave (pas en capacité de se chauffer, de s'acheter une voiture...) : 8% population UE, 5,4% population française.

34 millions vivaient dans des ménages où les adultes avaient utilisé moins de 20% de leur potentiel total de travail dans l'année : 9% des 0/59 ans UE, 8,8% population française.

Communiqué Eurostat n° 190/2010 du 13/12/10

"Il faudra revenir à la liberté de circulation"

10-9 / 773 – ASH 10/12/10 – p. 36-37



Remet en place les choses avec une grande tonicité. Pourquoi s'en priver ?

Extraits d'un entretien avec Emmanuel Terray, anthropologue, membre de la LDH

Le nombre d'étrangers est stable en France depuis 20 ans (autour de 3,5 millions, dont 1 million de ressortissants UE) ; et on estime à 400 000 le nb de personnes en situation irrégulière, stable aussi depuis près de 30 ans (malgré les régularisations de 81 & 97 et les expulsions).

"Les départs sont remplacés (...) semble indiquer que ces populations jouent un rôle structurel dans l'économie française" : secteurs bâtiment, nettoyage, hôtellerie... reposent en partie sur eux.

On parle d'appel d'air mais il "réside dans l'offre permanente de travail illégal".

Il y a très peu de concurrence entre Français et étrangers sur le marché du travail très cloisonné ; je parle de "délocalisation sur place" pour le travail illégal : on ne peut délocaliser un chantier ou un hôtel mais on trouve sur place une main-d'œuvre bon marché...

Les gens ne partent pas seulement pour des raisons économiques mais quand ils n'ont plus aucun espoir d'améliorer leur situation ; l'Afrique sait très bien que l'Europe ce sera la galère...

Il n'est pas du tout sûr qu'assouplir les conditions d'entrée et de séjour provoquerait un afflux massif : "les gens ne quittent pas un pays comme ça. Il faut du courage, de la détermination"

"A terme il faudra bien revenir à la liberté de circulation. Les ressortissants des pays riches peuvent circuler, alors que ceux du Sud sont globalement assignés à résidence." Pas viable.

Mais cela suppose une politique d'accueil effectif.

Pour commencer il faudrait "rétablir les étrangers dans leurs droits" : dépénaliser le séjour irrégulier, fermer les centres de rétention, restaurer la commission séjour (saisie des décisions de refus de séjour), motiver mesures d'expulsion...

Dossiers Étrangers : nos éléments



La question des demandeurs d'asile sans-abri est donc réglée... on peut les héberger sous des tentes !! Cette décision du Conseil d'Etat, nous la laissons brute de tout commentaire. Les tendances sont là.

Voir en travail social "expériences..."
les deux très beaux articles qui ouvrent le dossier...

10-9 / 738 – ASH 26/11- 03/12

& Le Monde 03/12/10

Zéro sans-abri à la rue ? les demandeurs d'asile en quête de toit (voir n° 10/8)

Libération du 29/11/10 : certaines préfectures ont donné des consignes pour écarter les personnes en situation irrégulière ou les déboutés du droit d'asile ; «prioriser le public de droit commun en cas de saturation" (Haut-Rhin par ex.)

Une enquête de la FNARS: manque de places d'hébergement dans la plupart des grandes villes (avant plan hiver) mais "les

étrangers sans abri ne sont pas une variable d'ajustement".

M. Apparu annonce avoir rappelé à l'ordre les préfectures concernées et une circulaire "hiver" de rappel devrait être envoyée

FDTA : comment cette serait-elle respectée alors qu'au 31 octobre à Paris 5 039 personnes étaient en attente d'une place en CADA ?

La France est "en infraction avec les obligations européennes" (accueil digne)

De nombreux demandeurs ont attaqué l'Etat et "plusieurs milliers" ont obtenu gain de cause : le Conseil d'Etat a annulé des ordonnances du tribunal de Grenoble, l'Etat n'ayant pas d'obligation de résultat mais de "moyen" (13/08).

L'ANAS : la question de la sélection des publics dépasse les injonctions de l'Etat et est induite par une logique de gestion ; accueillir les personnes selon leur capacité à trouver une solution à court ou moyen terme est parfois une question de "survie institutionnelle"

(Cf. «La tête sous l'eau" Logement)

10-9 / 799 – ASH 24/12/10 – p. 19&24

Le Conseil d'Etat admet que les demandeurs d'asile peuvent être hébergés sous des tentes

Décision du 19/11/2010, n° 244286

"Pendant une période raisonnable, aussi courte que possible", et à défaut de places dans les structures ; confirme la jurisprudence du Conseil : avec l'ATA pas besoin d'hébergement.

"Inacceptable" pour les associations : GISTI, LDH... il faut doubler le nb de places en CADA.

10-9 / 757 – ASH 03/12/10

Avec les Roms la France reconstruit un tiers état

Point de vue de Roumani, ONG roumaine : estime qu'avec l'Italie, la France est le pays européen qui discrimine le plus les Roms

Regrette : contrats d'accueil réservés ressortissant hors UE, et maintien des mesures transitoires (Roumanie&Bulgarie): l'Espagne les a levées sans afflux particulier...

Romeurope restera vigilant : LOPPSI 2 + OQTF souvent non conformes à la législation ; 200 plaintes transmises à la Commission européenne.

10-9 / 786 – ASH 03-17/12/10

Vive déception après l'adoption des dispositions durcissant l'accès à l'AME cf. n° 10/7

Les Sénateurs les avaient supprimées mais la commission mixte paritaire les a rétablies malgré les arguments de 900 associations (collectif) : droit d'entrée de 30 €, agrément préalable des caisses d'assurance maladie au-delà d'un certain coût et réduction du panier de soins.

Aides : les 6 millions escomptées représentent moins de 1% du budget de l'AME et 0,003 % de celui de la sécurité sociale... et relève un désaveu "cinglant" pour les experts : Conseil national du sida, Conférence nationale de santé... qui s'étonnait entre autres de l'absence d'étude d'impact... (consultable sur le site du CNLE).

Nous signalons dans le numéro 10/9

10-9 / 799 – ASH 24/12/10 – p. 19&24

Le Conseil d'Etat admet que les demandeurs d'asile peuvent être hébergés sous des tentes

Décision du 19/11/2010, n° 244286

"Pendant une période raisonnable, aussi courte que possible", et à défaut de places dans les structures ; confirme la jurisprudence du Conseil : avec l'ATA pas besoin d'hébergement.

"Inacceptable" pour les associations : GISTI, LDH... il faut doubler le nb de places en CADA.



Jeunesse : annonces, initiatives, informations



La motion du parlement européen dit bien que le problème n'est pas que français..., mais ce n'est pas plus rassurant. Le seul élément structurel serait donc le constat de la difficulté à faire aux jeunes une place convenable ? A vous de voir.

Des éléments dans deux articles en Société Réduction de la pauvreté et ONZUS 2010

Xavier Bertrand mise sur l'alternance pour faire décoller l'emploi des jeunes

10-9 / 765 – ASH 10/12/10 (p. 15-16)

"Aller vite" : nouveaux outils et objectifs chiffrés pour début 2011, sachant qu'1 jeune actif sur 4 est actuellement au chômage selon l'Insee.

Développer la formation en alternance qui concerne 7% des jeunes : il faudrait dépasser les 10% en 2015 (800 000 jeunes au lieu de 600 000)

Pistes de réflexion : statut de l'apprenti plus valorisant ; modulations de la taxe d'apprentissage selon le seuil d'apprentis...

Les 500 millions du Grand emprunt : moderniser les centres de formation et développer des solutions d'hébergement.

RSA jeunes : seuls 3 400 servis fin novembre (source CNAF) ; loin de l'objectif des 15 000 (sans parler des 160 000 évoqués par l'Élysée).

Pdt CNAF : "loin de répondre aux attentes des jeunes" ; conditions drastiques.

Communication ministérielle début janvier.

Le Cnajep craint que la jeunesse pâtisse de la réforme des collectivités territoriales : livre blanc

10-9 / 749 – ASH 03-17/12/10

A partir du 1er janvier 2015 les collectivités devront s'en tenir à leurs compétences exclusives et les cumuls de financements seront limités (suppression de la clause générale de compétence).

Or "les actions en matière de jeunesse et d'éducation se situaient au carrefour des financements croisés et ne sont pas reconnues par la loi comme des compétences exclusives".

Le Cnajep demande le rétablissement de cette clause et "la révision" de la loi à partir de 2012.

On peut consulter son livre blanc en ligne

ADF : les conseils généraux "ne garderont plus la maîtrise que de 12% de leurs recettes"...

Valérie Pécresse mobilise les directeurs des CROUS pour les étudiants en difficulté sociale

10-9 / 793 – ASH 17&24/12/10

Généraliser hébergement d'urgence, ouvrir les guichets pendant les congés, repas servis sur place dans les permanences ; voir communiqué en ligne.

SNUAS-FP dénonce des mesures "dérisoires" : "confond la

charité et l'accompagnement social"

Solidarité entre générations : une résolution adoptée par les députés européens

10-9 / 737 – ASH 26/11/10

Ils demandent à la Commission et au Conseil de mettre en place une "garantie européenne pour la jeunesse" : permettre après 4 mois de chômage de se voir proposer un emploi, un apprentissage, une formation ou une solution en alternance"

Augmenter le niveau de l'emploi des jeunes et des plus âgées dans l'UE

Le CAS formule des préconisations pour une prévention précoce non stigmatisante

10-9 / 505 – ASH 31/12/10 –p. 5



Cibler, pourquoi pas, mais la libre adhésion... est indispensable... ou comment la prévention spécialisée ne vieillit décidément pas... Quant à savoir s'il vaut mieux encadrer des interventions ciblées ou carrément leur tourner le dos, le débat est vaste.

Note d'analyse n° 205 : la France pratique une approche "universaliste" (suivi prénatal...), quelle serait la pertinence d'une approche plus ciblée (plutôt le fait des sociétés anglo-saxonnes) ?

Prévention précoce : "ensemble d'actions mises en œuvre dès le plus jeune âge en direction d'une population présentant un risque de vulnérabilité" elle ne doit pas cibler un "fait précis dont la survenance est hypothétique, mais un ensemble de facteurs de risques"

Cibler les 0-12 ans à partir de 5 principes

Ne pas stigmatiser

Garantir la libre adhésion et susciter la mobilisation des personnes qui présentent un "cumul" de facteurs de risques.

Suggère un label ou une charte.

Agir en dehors et au sein du domicile

Viser la réintégration dans les dispositifs universalistes

Intervention conjointe sur parents et enfants

Évaluer en impliquant bénéficiaires et professionnels

Suggère formations interprofessionnelles et parle du "travail réalisé en amont sur une territoire"

Enfance en danger : controverse sur une proposition de loi sur le suivi des familles

10-9 / 804 – ASH 31/12/10 –p. 23-24



Proposition inutile, inapplicable, toxique... Ça vous rappelle des choses ? C'est normal, c'est presque un leitmotiv, c'est profondément consternant.

Proposition d'Henriette Martinez à l'Assemblée le 12/01: lorsqu'une famille quitte un Dpt, s'il y a des mesures éducatives concernant ses enfants, le Pdt du CG transmet toutes les infos au Dpt d'accueil et se fait communiquer la nouvelle adresse (CPAM / CAF) si ce Dpt ne la connaît pas.

Cf. États généraux de l'enfance (on parlait de nomadisme) - Voir nos numéros 10/2 et 10/5

Snasen & ANAS : le signalement aux autorités judiciaires est fait pour cela, les mesures administratives de protection se gèrent avec la collaboration des familles... "Rien de nouveau mais participe à cette idéologie ambiante que les familles doivent être surveillées, contrôlées"...

CEF, hébergement des familles : mises au point du médiateur de la République et de l'ANAS

10-9 / 764 – ASH 10/12/10 – p. 5 & 19-20



Les CEF en leur temps étaient jugés chers et inopérants par les intervenants sociaux... auriez-vous sans cesse raison ? les mineurs sont-ils bien traités ? Cette question décidément nous taraude.

Recommandations de M. Delarue sur les CEF

Visites en 2009 - 1er décembre (JO 08/12/10)

Manque de formation (éducateurs "faisant fonction") : demande d'y remédier rapidement.

"Recours abusif, voire usuel, aux moyens de contrainte physique (...) parfois érigée au rang de pratique éducative" : préconise un "encadrement national" (regroupements de professionnels et "réflexion approfondie").

Prise en charge médicale inappropriée : présence infirmière très inégale, manque de conventions avec le secteur sanitaire et notamment en matière psychiatrique... demande conventionnements.

Manque de respect du droit du mineur et de ses parents à participer aux décisions : le document individuel prévu est souvent inexistant.

Prise en charge de l'hébergement des familles : l'ANAS rappelle les Départements à l'ordre

Dans plus de la moitié de 25 départements examinés "le droit n'est pas respecté" en matière de prise en charge financière ASE de l'hébergement des familles sans domicile (suite à des violences ou expulsion locative...).

Pratiques très disparates mais beaucoup de restrictions ou refus : "omission d'une partie du cadre législatif (...) ajout de critères restrictifs" ; tendance à renvoyer vers la responsabilité de l'Etat.

Renforce la précarité et peut conduire au placement des enfants....

La définition des missions de l'ASE justifie la prise en charge d'un hébergement si la santé, la sécurité, l'entretien de l'enfant l'exigent et que le demandeur n'a pas de ressources suffisantes (la CIDE demande de favoriser le maintien dans le milieu familial).

Demande une "note d'orientation nationale" de la DGCS.

L'ADF n'a pas réagi publiquement ; dans le 93, on objecte que le manque moyens "pose aussi la question de l'égalité de l'accès aux droits"

"L'éducation doit être prioritairement parentale"

10-9 / 816 – ASH 24/12/10 – p. 38-39



Pourquoi se priver d'un plaisir ? Ce ne sont que des extraits mais la façon de poser les choses est à la fois si simple et si fécondes que nous n'avons pas résisté..., d'autant qu'il éclaire parfaitement les deux articles / alertes précédents.

Extraits d'un entretien avec Jean-Pierre Rosenczveig

Président tribunal enfants Bobigny & DEI France

La famille et l'enfance disparaissent des portefeuilles ministériels...

"L'on n'entend traiter ces questions que sur le registre de la répression (...) mais on ne s'attachera pas à réunir

les conditions de la mise en œuvre de l'exercice des responsabilités parentales"

Risque de "modes d'intervention séquentiels (...) alors qu'une véritable politique familiale devrait être transversale"

"Ce dont on a besoin ce n'est pas d'un ministère de la famille mais d'un ministère de la condition parentale [c'est-à-dire] disposer de conditions de vie correctes pour éduquer un enfant"

Les responsabilités parentales sont-elles clairement définies ?

"On fait comme si la famille des années 1950 était encore d'actualité (...) Ce que la puissance publique ne dit pas, c'est comment se comporter en tant que parent"

"L'éducation doit être prioritairement parentale et subsidiairement nationale (...) il faut travailler à la fois en direction de l'enfant et de ses parents." Consacré par la loi 2007 ... "mais il faut maintenant la faire entrer dans les faits"

Suspension des allocations familiales, projet de faciliter les poursuites pénales... va-t-on dans le sens d'un soutien ?

"Le gouvernement essaie, à travers des sanctions définissant ce qui est mal, de comprendre ce qui est bien et que l'on aurait dû faire (...) j'avais préconisé l'inverse. D'organiser des campagnes de communication sur l'autorité parentale (...) expliquer, sans faire des leçons de morale, ce qu'est un parent"

ERS : Du bon usage du sport... par François Chobeaux, responsable "Jeunesse" Cemea

10-9 / 747 – ASH 03/12/10 (p. 23)



Nous aimons, nous aimons beaucoup même ; c'est simple, c'est clair et ça va mieux en le lisant. Vous qui utilisez bien souvent le sport comme "support" justement, vous pouvez y trouver des formules utiles à des précisions qui ne le sont pas moins.

M. Chatel annonce un programme pédagogique sportif spécifique pour les ERS (cf. n° 10/9).

Le sport "n'a aucune valeur en tant que telle, comme toute production humaine" ; dire qu'il est structurant, socialisant... relève d'un « discours croyant, idéologiques [s'appuyant sur des] "présupposés absolument pas démontrés"

Il n'est que de voir : tricherie, exploitation de l'effort, et même dans le sport associatif, sélection, dépendance aux entraîneurs....

Les pratiques sportives peuvent être utiles dans l'accompagnement de jeunes en rupture sociale mais en se référant aux travaux expérimentations qui déterminent les conditions de réussite :

Développement dans la durée (pas magique)

Articulation avec tout l'accompagnement éducatif (vie quotidienne, scolaire, approche psy...).

Adaptation des formes de pratiques avec les objectifs poursuivis (on ne parle pas de loisirs).

Ouverture d'espaces de parole "accrochés à la pratique" : dépasser l'acte.

"Les transferts de comportement entre les règles et contraintes d'une pratique et [celles] de la vie ne se font pas. (...) La boxe ne soigne pas le violent, le foot ne structure pas l'asocial. Du moins pas tout de suite."

"La littérature scientifique et professionnelle existe pour qui veut sortir des rêves du discours croyant"

Outil éducatif et pédagogique parmi d'autres, à articuler avec les autres.

Justice des mineurs : l'assesseur, "vigie sociétale"

10-9 / 751 – ASH 03/12/10 (p. 24-25)



Nous aimons d'abord l'idée de faire connaître cet assesseur dont nous ne sommes pas persuadés que tout le monde sache l'existence et au-delà de formulations utiles, nous saluons la mention d'une difficulté à penser l'intergénérationnel : quelle place pour les jeunes ? cette question revient de plus en plus souvent soyons-y attentifs... sans nous en exclure ? c'est un peu l'idée.

Par M. Fournival, ES, formateur et assesseur

Les assesseurs près les tribunaux pour enfants sont des personnes de la société civile volontaires, portant un intérêt aux questions liées à l'enfance, et remplissent des fonctions de juges à part entière au côté du juge des enfants lors des audiences du tribunal ; il y en a plus de 2 000 en France (source : note ASH)

Les trajectoires de ces jeunes "sont à mettre en lien avec les facteurs économiques, politiques, culturels, sociaux..."

Ces jeunes "n'ont pas toujours identifié les valeurs d'une société" : par ex l'école ne représente pas pour eux un vecteur de réussite.

"La fonction d'assesseur interroge à la fois ce que la société produit mais aussi la façon dont elle punit" ces jeunes décrits comme dangereux.

Ces jeunes parfois "revendiquent la sanction comme une reconnaissance identitaire (...) presque un projet de vie ; un capital judiciaire" (au sens de Bourdieu) : vécue ainsi la sanction peut alimenter "la spirale de la reproduction".

Il faut appliquer la loi tout en sachant que cette rencontre entre le judiciaire et le jeune "n'opérera pas toujours les effets escomptés, en l'occurrence l'empêchement de la récidive"

Ces parcours renvoient à la "standardisation des diverses conditions de vie" et aux formes de résignation qui se traduisent par des transgressions.

"Il faudrait inventer des lieux de transferts, de médiation amenant à réfléchir sur des réseaux entre le monde des jeunes justiciables et celui des adultes (...) réamorcer un contexte socialisant en amont et en aval des interventions", "l'emprise éducative pouvant révéler une alternative".

"Les réponses pénales ne doivent pas masquer le malaise sociétal"

Entreprendre autrement

10-9 / 723 – ASH 19/11/10 (p. 26-27)



Nous vous renvoyons à cet article dont les formules nous paraissent claires pour dire du complexe. Peut être utile surtout si vous êtes en formation.

**Par MM. Janvier, Lavoué et Jézéquel
Directeurs d'associations en Bretagne**

"A une logique de distribution abstraite et indifférenciée visant la stricte égalité des droits individuels se substitue une dynamique de prestations ciblées et évaluées" : mouvement à l'œuvre depuis 20 ans.

Depuis 1945 "la primauté de l'analyse des besoins légitimait l'initiative associative (..) la logique s'inverse, c'est la puissance publique qui conduit l'analyse des besoins, fixe les cahiers des charges et organise la rivalité entre les acteurs historiques", ce qui déstabilise professionnels et associations.

L'alternative c'est de mobiliser "l'intelligence collective" avec une "visée coopérative" : garantir la participation de TOUS.

Occasion de créer une synergie entre assoc's d'action sociale et économie sociale et solidaire. Leurs liens sont historiquement ténus, du fait des relations des assoc's avec les autorités publiques : elles resteront dépendantes de ces financements

mais doivent être en "capacité d'occuper une posture alternative (...) refusant l'exclusivité" de la logique marchande

La loi 2002-2 portait cette pédagogie (droit des usagers, évaluation...) menacée à présent par les méthodes d'appels à projets, performance....

Le travail social au risque de la normalisation ?

10-9 / 753 – ASH 03/12/10 (p. 26-29)



Un texte de plus ??? oui c'est vrai mais qui a le mérite de confronter les différents points de vue et de proposer une troisième voie... dont par ailleurs le besoin s'exprime souvent... cette recherche... ne faudrait-il pas s'y mettre ?

Les dates butoirs des évaluations (loi 2002-2) ont été repoussées sans cesse : impréparation c'est vrai mais aussi résistance des professionnels.

Pdt GEPSO "l'évaluation se déclinait en une analyse du projet (...) ce qui nous permettait de nous inscrire dans une ligne éthique... mais elle est restée assimilée à un instrument au service de la décision et aussi à l'émergence d'un nouveau marché (consultants).

Ambiguïté? voir M. Chauvière : "prise de pouvoir sur les référentiels d'action sociale (...) devient outil rhétorique qui forge inéluctablement une autre représentation des enjeux du social"

ANAP/ ARS... crainte d'un alignement sur le sanitaire, d'un "prêt-à-évaluer", de la croyance dans le quantitatif (M. Meyer socio GEPSO).

On n'en est pas là mais une nouvelle vision de l'action se fait jour : tableaux de bord, démarches qualité... des progrès réels ont été réalisés dans la prise en charge mais pour M. Dartiguenave, (socio Rennes) ces outils ont une logique propre qui s'auto-alimente et "le travail social se trouve confronté à sa propre étrangeté".

Malaise sur le terrain attesté par de nombreuses sources (pbs de reconnaissance, d'identité)

M. Meyer : porte de sortie ? La recherche.

Le secteur n'a jamais eu de normes consensuelles

Elles apparaissent sous la forme de l'évaluation, d'où la crainte accrue d'une standardisation

L'arbitrage d'une recherche se référant à la clinique permettrait de dépasser ces débats.

A partir d'un savoir ouvert et non de dogmes

Le médico-social est en retard sur l'hôpital sur la formalisation claire de l'éthique et les recommandations de l'ANESM se ressentent de ce manque (s'appuient sur les expériences), ce qui alimente un cercle vicieux.

Le projet des hautes écoles en travail social pourrait être une ouverture.

Pour beaucoup les bases sont déjà présentes dans la culture de travailleurs sociaux qui "ont recours depuis longtemps à d'autres modes de régulation" (analyse des pratiques, supervision...).

M. Loubat (consultant) : "rentrer dans le monde moderne des organisations ne doit pas nous faire peur. Simplement il va falloir apprendre à travailler différemment en harmonisant nos pratiques, ce qui n'exclut pas la personnalisation des réponses".

Il y a des postures plus intéressantes que l'alternative résistance / collaboration.

Expériences, points de vue, éléments repérés



Si vous connaissez pas le terme "microstructures" allez voir "compétences"

croisées" c'est très intéressant. Quant à l'expérience du CS la Clairière elle est tout à fait exemplaire : plus-value de l'accompagnement... on en revient toujours à l'accompagnement, c'est notre force en définitive et nous sommes convaincus que nous convaincront.

Un internat éducatif pour mineurs isolés étrangers : prélude d'une nouvelle vie

10/9- 814 – ASH 31/12/10 – p. 30-33

60 jeunes migrants sont pris en charge à l'Institut protestant de Saverdun (Ariège) : accueil éducatif et psychologique : se reconstruire, élaborer un projet de vie et régulariser sa situation administrative.

Une MECS, 73 personnes dont 31 ETP éducatifs.

Mineurs 10/21 ans envoyés par l'ASE.

"Tisser du lien peut prendre plusieurs mois (...) Au bout de 6 mois ils sont prêts à apprendre et la progression peut être fulgurante. Après un an ils sont dans le circuit scolaire normal, et au bout de deux ans dans un projet professionnel".

Objectifs majoritairement atteints mais pbs de régularisation administrative accrus depuis 2003.

Cours de français sur place puis établissement EN.

4 pavillons de 9 places où cohabitent des cultures différentes et plusieurs dizaines de jeunes vivent à l'extérieur, suivis par une équipe éducative

Tel. 05 61 60 30 02

Soutenir la parentalité des demandeurs d'asile

10/9- 815 – ASH 31/12/10 – p. 26-29

Panorama d'initiatives qui aident à restaurer les parents dans l'exercice de leurs responsabilités et les enfants dans leurs droit à l'enfance.

La lutte contre l'illettrisme

10-9/727 – Lien Social n° 995 – p. 10-17

Il concerne 4,5% des 18/25 ans ayant été scolarisés en France. Un point sur les dispositifs et le plan présenté en mars. (Cf. www.anlci.gouv.fr).

Un reportage à Paris (assoc Savoirs)

Un entretien avec M. Lahire sociologue "le lien entre illettrisme et violence est un mythe"

Et avec M. Sotto, psychopédagogue : "favoriser la lecture est le moyen le plus rapide" de prévention

Deux articles sur la question de addictions - 740

Compétences croisées (ASH 26/11 – p. 32-35)

Des microstructures à Marseille : microcentres de soins pour les patients pharmacodépendants au sein du cabinet du médecin généraliste, associant au suivi médical un travailleur social et un psychologue. Concept né à la fin des années 90 Quand "le moteur du soin (...) est de l'ordre d'une autre compétence que le médical strict".

Le réseau Canebière est né en 2005 (financement ARS) : travail social plutôt généraliste. Études probantes "intérêt et faible coût" mais les financements ARS "tendent à ne plus prendre en compte l'ensemble de l'activité administrative et de formation..." il faut chercher ailleurs....

Marseille 04 91 54 08 14

Coordination nationale www.reseau-rms.org

Femmes et addiction : question de genre ?

(ASH 19/11 – p. 28-31)

Besoin spécifiques ? Rarement pris en compte et peu de recherches existent. On commence à s'y intéresser. Etat des lieux sur cette question et on peut consulter le bulletin épidémiologique n° 10-11 de l'INVS (mars 2009).

Un dispositif d'insertion pour des femmes éloignées de l'emploi : en formation rapprochée

10/9- 752 – ASH 03/12/10 – p. 30-333

A Paris le CS la Clairière (01 42 33 82 46), prépare au métier d'auxiliaire parentale : 30 emplois stables par an depuis 2001.

Formation où l'accent est mis sur ce qu'il est nécessaire ce comprendre pour élever un enfant dans une famille française (éviter malentendus), accompagnement social (accès aux droits), préparation au travail et soutien dans l'emploi (visite pendant la période d'essai et disponibilité pendant tout le contrat).

Au CS les parents sont reçus et on leur propose des prestations : présélection, assistance à la mise en place du contrat de travail... c'est payant mais "plus-value pour tout le monde"

Une équipe mobile pour femmes prostituées : un bus pour la confiance

10/9- 813 – ASH 24/12/10 – p. 34-37

Le Funambus dans les rues de Nantes deux nuits par semaine : mission de MDM prolongée par un accueil de soins (accès aux soins et aux droits)

Professions sociales et établissements



Pour aborder la question de la gratification, on peut se reporter au n° 2009/11... ce qui dit l'ancienneté du problème... et rend inutile quelque commentaire que ce soit. Pas brillant non plus la situation des futurs diplômés en travail social. Notre "égalitarisme" est bien souvent curieux...

10-9 / 783 – ASH 17/12/10

Gratification : lassitude et exaspération des centres de formation. Près de 3 ans après sa mise en œuvre l'Aforts et le GNI ont réalisé une enquête flash (c/ niveau III).

Tous les étudiants finissent pas partir mais la recherche de stage est devenue un boulet.

Ils partent souvent plus tard que prévu ; sont privilégiées les structures publiques (qui peuvent contourner le pb) ce qui réduit la diversité des terrains de stage au détriment des préoccupations pédagogiques (adaptation du projet au stage) ; les formateurs y passent un temps énorme ; engendre des tensions dans les organismes et entre étudiants (concurrence) ; on redécoupe les stages longs...

Ce "droit inégalitaire" achève de désorganiser études, alternance et transmission des métiers.

Sentiment qu'on laisse "pourrir" : proposition de loi adoptée au Sénat (n° 10/4) mais pas à l'ordre du jour de l'Assemblée, pas de nouvelle du rapport IGAS/ EN... la DGCS revoie le sujet à une réflexion plus générale sur l'alternance... manière d'obtenir un raccourcissement des stages qui supprimerait de facto le problème ?

Une ressource biblio

L'accueil des stagiaires dans le secteur social

Comment faire pour que le stage contribue à al professionnalisation du bénéficiaire ? Très concret.

ASH Éditions – www.librairie-social.rh.fr – 20 €

10-9 / 729 – ASH 26/11/10 – p. 18

Une enquête sur la précarité des étudiants en travail social en Ile-de-France

Entretien avec Mme Lefebvre, consultante

Plus de 50% ont moins de 25 ans : 22% en cours d'emploi (pro ou apprentissage, de 500 € au SMIC), 20% aidés par les Assedic, 43% aidés par leurs parents (surtout ES & AS voie directe).

27% ont une activité rémunérée ; 10% recourent aux services sociaux (ou organisme caritatif)

Ils se restreignent sur les soins de santé ou l'alimentation, 25% sautent des cours (pbs de santé ou chevauchement avec leur activité pro).

20% ont eu l'intention d'interrompre leurs études pour ces raisons: surtout des AS (moins confiance dans leur avenir professionnel)

Ils ont des frais et des contraintes (semaines 35 h, transports...) mais pas accès aux aides universitaires (sauf s'ils préparent une licence) et la gratification marche mal : seuls 10% des ES & AS interrogés l'ont perçue...

10-9 / 790 – ASH 17/12/10

Avec les hautes écoles, on va promouvoir la recherche, entretien avec Dominique Susini,

Pdt de l'assoc. internationale pour la formation, la recherche et l'intervention sociale - www.aifris.eu

Pour dérouler le fil de ce débat, cf. n° 10/8

En Suisse depuis 2005 enseignement supérieur divisé entre universités et hautes écoles spécialisées (HES) (pour économie, arts, santé, social...).

La HES (Suisse romande) n'a pas changé le fonctionnement des 4 écoles qu'elle regroupe.

C'est la seule façon d'intégrer l'espace européen de l'enseignement supérieur, ou alors on laisse la formation en travail social aux mains de l'Université (...) les HES permettent de garder un enseignement professionnel tout en le tirant vers le haut"

Développement de la recherche "entendue au sens large (...) effectuée par les universitaires les formateurs et les professionnels"

Il faut rendre visible le travail social généraliste

Position de l'Ancaed (assoc nationale cadres action sociale des Dpts) : la réforme des collectivités prévoit que les métropoles pourront exercer une compétence à la place du Dpt.

Désire que soient pris en compte "dimension d'accompagnement, travail sur les potentialités des personnes..." ; cf. actes colloque 09.

Nous signalons du côté de vos diplômés

10-9 / 792 – ASH 17/12/10

Cafdes par la VAE (source DGCS)

"Fort engouement" depuis son ouverture (2008)

Au 30/09/10, 4 871 demandes déposées : 1 845 ont reçu une réponse favorable ; 428 ont obtenu tout ou partie du diplôme.

46% des candidats étaient des femmes et 76% exerçaient ou avaient exercé des fonctions de direction.

Personnels des structures d'information ou de conseil familial

Arrêté du 3 décembre 2010, JO du 10/12/10

Modalités formation refondues pour personnels exerçant fonctions d'accueil ou d'information et les conseillers conjugaux et familiaux.

Nos éléments sur le handicap



Manifestement, un changement est à l'œuvre, qui va dans le bon sens ; mais si on fait des "zooms", on comprend bien que le route sera longue.

10-9 / 748 – ASH 03/12/10

L'Unapei saisit la HALDE pour discrimination envers les personnes handicapées mentales

18,5% des motifs de saisine de l'instance sont liés au handicap ou à l'état de santé (assocs).

Cf. Insee Première N°1308 - juillet 2010

Mais c'est la 1er fois que l'Unapei saisit la HALDE : à Meudon un riverain a saisi le tribunal pour s'opposer à la construction d'un foyer et "depuis un an tout est bloqué"...

"On se heurte à de la discrimination (...) totalement banalisée. C'est intolérable".

Unapei inquiète de l'absorption de la HALDE par un défenseur des droits.

10-9 / 769 – ASH 10/12/10 (p. 11-12)

Bilan d'étape de M. Chatel : progression de la scolarisation en milieu ordinaire

197 000 élèves depuis la rentrée, soit 12 000 de plus qu'en 2009.

Écoles : 4 194 classes pour l'inclusion (72 de plus)

Secondaire : 2 120 unités localisées pour l'inclusion scolaire

(+ 14,5%)

Entre 06/09 et 06/10 hausse de 25% des décisions d'accompagnement par un AVS (par MDPH) et 5 000 prescriptions depuis septembre.

57 000 élèves bénéficient d'un accompagnement par des AVS-i dont 21 800 à temps plein.

340 enseignants spécialisés de plus.

1 478 enseignants référents en poste (171 de plus)

"Réelle disparité" des effectifs d'élèves sourds.

Le 8 décembre a eu lieu la journée de concertation sur leur scolarisation (p. 11)

Les assocs font état de 130 AVIS-I en fin de contrat EN réemployés par des assocs depuis septembre (500 auraient pu l'être) : on perd des personnels compétents (ASH 24/12/10, p. 26-27).

10-9 / 733 – ASH 26/11/10

Accompagnement du handicap :

les pistes de la Fegapei (p. 19)

Améliorer la formation des travailleurs sociaux est indispensable : prolonger la formation généraliste des ES par des cursus spécifiques et mettre en place une approche pluridisciplinaire.

6 domaines à travailler prioritairement : autisme, handicap psychique, vieillissement, accès à l'emploi et à la protection sociale, situation dans les écoles.

Accessibilité : ressources en ligne

Les journées territoriales de l'accessibilité ont réuni plus de 10 000 personnes : synthèse de l'état d'avancement du chantier et des pistes de réflexion sur le site du ministère.

De même qu'un atlas : carte de France interactive.

www.developpement-durable.gouv.fr

Des ressources sur la question du travail

10-9 / 733 – ASH 26/11/10

Un guide de la FNATH "concret, pratique et essentiel présentant l'ensemble des acteurs et les aides financières" - www.fnath.org

La valeur ajoutée économique et sociale des entreprises adaptées (p. 20-21)

Cette étude en ligne sur le site de l'UNEA, fait état d'un "retour sur investissement gagnant".

La Commission européenne présente sa stratégie 2010-2020 en faveur des personnes handicapées

80 millions de personnes concernées: améliorer accessibilité, faciliter participation à la société civile et insertion sur le marché du travail ordinaire,

Communiqué n° IP/10/1505 du 15/11/10

Une étude évalue les freins à l'emploi dans les collectivités locales (ASH 03/12/10 p. 21)

4,1% de salariés en situation de handicap au lieu des 6% minimum (la compensation se fait souvent par de la sous-traitance à des ESAT).

Niveaux de formation inadaptés, difficultés à aménager postes et bâtiments... mais l'enveloppe dédiée à l'accessibilité est sous-utilisée...

10-9 / 791 – ASH 17/12/10 - p. 12-13

Le FIPHFP fait le point sur l'emploi

La fonction publique a "sensiblement" accru ses efforts et ses résultats.M. Tron annonce 7 000 embauches d'ici 2013 (ASH 24/12/10).

Nous signalons dans le numéro 10/9

10-9 / 797 – ASH 24/12/10 – p. 12

Roselyne Bachelot au CNCPH le 15 /12

Expérimenter une nouvelle méthode d'évaluation de l'employabilité, travailler à un nouveau pacte national pour l'emploi, suivre la mise en œuvre de la trimestrialisation de l'AAH, créer les 500 000 places annoncées, veiller à l'accessibilité.

10-9 / 780 – ASH 17/12/10

Une proposition de loi tend à généraliser le dépistage précoce de la surdité

Adoptée 1er lecture le 30/11 : dépistage gratuit avant le 4e mois (rapport Assemblée nationale n° 2986.).

10-9 / 762 – ASH 03/12/10

Marie-Anne Montchamp favorable au "dispositif ITEP" (voir n°10 /8/ 710).

Toutefois nécessite une "recomposition profonde de la logique du cadre juridique"...

Des ressources

10-9 / 796 – ASH 24/12/10 – p. 34-35

Un entretien avec Pierre Ancet, philosophe
"Passer outre les normes sociales et esthétiques"
A publié Le corps vécu chez la personne âgée et la personne handicapée – Dunod – 240 p. – 23,60 €

10-9 / 812 – ASH 31/12/10 – p. 34-35

Tous inclus ! Réinventer la vie dans la Cité avec les personnes en situation de handicap

Bruno Gaurier – Ed. de l'Atelier – 224 p – 19 €
Un document radiophonique
"Hors du langage, un territoire"
Le centre Les Graniers (Gard) ouvert dans les années 1970, accueille des enfants autistes.
A écouter sur www.intempetive.net



Gouvernement "Fillon III" : les attributions des ministres - cahier juridique

10/9 – 755 – ASH 03/12/10 – p. 39-43



Pour approfondir la question des périmètres.

Décrets n° 10-1433-44-49-50-51-55-56, 25/11/10
JO du 26 novembre 2010
& 2010-1470-71-78, 02/12/10, JO 04/12/10

- Ministre des solidarités et de la cohésion sociale
- Ministre du travail de l'emploi et de la santé
- Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
- Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
- Ministre de la ville
- Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat
- Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (lui sont bien rattachées la totalité des attributions relatives à l'immigration).

La loi contre les violences faites aux femmes

10/9 – 731 – ASH 26/11/10 – p. 43-50 & 21-22
& 10/12/10 – p. 41-45 & 24/12/10 – p. 43-48



Indéniablement les choses évoluent : ce faisant elles mettent aussi en lumière le chemin qui reste à faire et le caractère insupportable de la situation. Voir aussi le

rapport de l'OND en Société

Le cahier juridique du 26 novembre est consacré à l'ordonnance de protection

Les autres mesures de protection sont traitées dans le cahier du 10 décembre 2010

Et les mesures de prévention et répression font l'objet du cahier du 24 décembre 2010

Le Collectif national pour les droits des femmes a annoncé la création d'un Comité de vigilance pour l'application de cette loi du 9 juillet 2010 : suivi de la mise en œuvre de l'ordonnance, préconisations, information des femmes et des professionnels concernés

Également au programme: rédaction d'un "livre blanc", et campagne de sensibilisation.

La loi réformant les collectivités territoriales



10-9 / 782 – ASH 26/11 & 17-24/12/10

+ *Le Monde* 11/12 & *Gaz Com* 13/12/10

Loi n° 2010-1563 du 16 décembre, JO 17&18/12/10
Recours parlementaires (socialistes & radicaux): "La suppression de la clause générale de compétence conduit à une rupture d'égalité"

A compter du 1er janvier 2015 suppression de la clause de compétence générale et métropoles.

Notre sélection dans le numéro 10/9



ASH du 26 novembre 2010 – 10/9 - 734

Outre-mer : détails du nouveau dispositif de "continuité territoriale"

Décrets n° 10-24 & 25 du 18/11, JO 19/11/10

Financement des titres de transport et "passeports-mobilité" (études et formation professionnelle), limites au cumul des aides.

ASH du 03 décembre 2010 – 10/9 – 761 – p. 5-7

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2011 est définitivement adoptée

Objectif de diminuer le déficit du régime général de 25%, soit 7,2 milliards.

ASH du 17 décembre 2010 – 10/9 – 795

Comité national de soutien à la parentalité : désignation des associations membres et fixation des axes de travail

Arrêté du 6 décembre, JO du 14/12/10

Eric Molinié est nommé président de la HALDE

Arrêté du 10/12/10, JO du 11/12/10

ASH du 24 décembre 2010 – 10/9 – 809

Loi de financement de la sécurité sociale 2011

Loi n° 2010-1594 du 20 décembre, JO 21/12/10

Objectif de diminuer le déficit du régime général de 25%, soit 7,2 milliards.

ASH du 31 décembre 2010 – 10/9 – 810

Reconstruction de la prime de Noël

Décret n° 10-1631 du 23/12, JO 26/12/10

RMI/RSA/API : montant identique (base 152,45€) à celui de 09 (attribuée pour la 1ère fois en 1998).

Décret n° 10-1677 du 29/12, JO 30/12/10

Allocataires ASS & AER : mêmes bases qu'en 09

ASH du 07 janvier 2011 – 10/9 – 817

Loi de finances pour 2011

Loi n° 2010-1657 du 29 décembre, JO 31/12/10
 Loi de finances rectificative pour 2010
 Loi n° 2010-1658 du 29 décembre, JO 31/12/10
 Fonds de soutien aux Dpts entre autres.
 Revalorisation de la Base mensuelle de calcul des prestations familiales (au 1er janvier)
 Décret n° 10-1766 du 30/12, JO 31/12/10
 Plafonds ressources maxi : arrêté 30/12, JO 31/12/10
 Revalorisation des APL : + 1,1% au 1er janvier
 Décret n° 10-1765 30/12&arrêtés, JO 31/12/10
 RSA et CUI applicables dans les territoires ultramarins
 Décrets n° 10-1729&83&84 du 31/12, JO 01/01/11
 Revalorisation des plafonds de ressources pour l'attribution d'un logement HLM au 1er janvier
 Arrêté du 28/12/10, JO du 31/12/10
 Revalorisation des plafonds de ressources de l'aide juridictionnelle pour 2011
 Circ. n° SG-10-020/SADJAV/BAJ/30.12.10
 En progression de 1,5% (contre 0,4% en 2010)
 RSA : montants au 1er janvier 2011
 Cahier juridique : p. 43-49
 Décret n° 10-1631 du 23/12, JO 26/12/10
 Revalorisé de 1,5%
 CMU, CMU-C et ACS au 1er janvier 2011
 Cahier juridique : p. 51-55



Le nombre de demandeurs d'emploi a diminué en octobre et augmenté en novembre

10/9 – 744 – ASH 03/12/10 – p. 16

10/9 – 802 – ASH 31/12/10 – p. 18



Réjouissons-nous donc, et puis ne nous réjouissons plus : il vaut mieux lire entre les lignes... se demander si le visage de l'emploi n'est pas en train de changer, par exemple... ???

Situation au 30 octobre

Le nb de demandeurs d'emploi en catégorie A a diminué de 0,8 % en 1 mois (c'est la plus forte baisse depuis février) et augmenté de 1,8% en 1 an .

S'établit à 2 676 800 personnes en métropole.
 Le nombre de jeunes en catégorie A a diminué de 2,1% en 1 mois et de 7,6% en 1 an
 Mais aggravation pour les seniors et les chômeurs de longue durée.

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi ont augmenté de 4,3% en octobre (et de 8% en un an) : surtout dû à la forte progression des offres non durables (celles de plus de 6 mois en baisse de 1,8%).

De même pour les offres d'emploi satisfaites : en hausse de 8,7% en un mois et de 9,3% en un an mais les plus de 6 mois en

baisse de 0,6%...

DARES – Indicateurs n° 079

Situation au 30 novembre 2010

Le nb de demandeurs d'emploi en catégorie A a augmenté de 0,8 % en 1 mois et de 2% en un an.

S'établit à 2 698 100 personnes en métropole.

Le ministère : "stabilisation (...) depuis 6 mois"

La hausse concerne toutes les catégories.

Le nombre de jeunes en catégorie A

a augmenté de 0,7% en 1 mois

et diminué de 7% en 1 an

Entrées à Pôle emploi (A/B/C) : augmentation de 7,3% en un mois (et de 0,2% en un an)

Sorties de Pôle emploi (A/B/C) : baisse de 2,5% en un mois (stables sur un an).

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi ont baissé de 4,8% en novembre (- 0,1% en un an)

DARES – Indicateurs n° 091

Taux de chômage stable au 3e trimestre

10/9 – 770 – ASH 10/12/10 – p. 16



Stabilité certes mais pour les jeunes nette dégradation. A suivre donc de très très près.

Il avait baissé au 2e trimestre (voir n° 10/7)

Stable à 9,3% (9,7% avec DOM), au sens du BIT soit 2,6 millions de personnes.

Sur 1 an il a augmenté de 0,1 point

En métropole 3,4 millions de personnes ne travaillent pas mais le souhaitent.

Le chômage des 15/24 ans grimpe à 24,2 au 4e trimestre

Stabilisé à 23,3% au 2e : + 0,9 point en 3 mois

Soit une augmentation de 0,5 point en 1 an.

Aggravation de la situation des seniors.

Taux d'emploi des 15/64 ans : 63,8% mais "masque une baisse des CDI (taux d'emploi 48,8%) de 0,2 point par rapport au 2e trimestre».

Sous-emploi à 5,6% (moins 0,1point): retour du chômage partiel à son niveau d'avant 2008

Temps partiel subi stable : 5,2% des personnes en emploi

Insee – Informations Rapides n° 296

Montant du SMIC au 1er janvier 2011

10/9 – 758 – Le Monde 2/12 & ASH 03-17-24/12/10



C'est une question complexe.

Décret n° 2010/1584 du 17 décembre , JO 18/12/10

Suit l'avis des experts qui préconisaient de s'en tenir à la revalorisation légale, soit 9 € horaire.

1 365 € bruts pour 35 heures hebdomadaires.

Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1er janvier 2010

Les "coups de pouce" "se retournent contre ceux que le salaire minimum doit protéger" en resserrant la hiérarchie des salaires en bas de l'échelle (limitant les perspectives pour les salariés faiblement rémunérés).

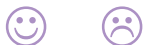
1 Français sur 5 touche un salaire proche du smic.

Surreprésentés dans les temps partiels (donc chez les femmes).

La politique de redistribution joue un grand rôle : le smic mensuel a augmenté de 6% en valeur réelle depuis 10 ans mais le revenu disponible des ménages concernés a progressé davantage (29% pour un couple mono actif avec 2 enfants)

DARES – Indicateurs n° 074

RSA : nb de bénéficiaires en hausse de près de 20% et une étude du Centre d'études de l'emploi



Grimace parce que c'est mauvais signe et sourire parce que ce filet de sécurité existe.

10/9 – 725 – ASH 26/11/10 – p. 8
DREES – Études et résultats n° 744

Depuis son lancement en juin 2009 : montée en charge du RSA activité mais progression aussi du RSA "socle" : + 10%.
Surtout des ex-RMI : + 133 000 en 1 an.
Augmentation "cohérente avec la sévérité de la récession de 2008-2009".

10/9 – 781 – ASH 17/12/10 – p. 14-15

Du RMI au RSA : les inflexions de la solidarité et de la gouvernance des politiques d'insertion

Décentralisation complète en 2003 mais le Département est-il l'échelon pertinent en matière d'insertion professionnelle ? pas de compétences propres en matière d'emploi...

Nous signalons dans le numéro 10/9



Nous regroupons ces informations pour gagner de la place mais soulignons leur intérêt.

10/9 – 750 – ASH 03/12/10 – p. 22

Contrats aidés : les ACI contraints de gérer la pénurie (voir n° 10/8)

FNARS "la situation reste opaque et des blocages subsistent" malgré les assurances de M. Wauquiez de donner priorité aux reconductions.

Souvent réduction du volume d'heures et de la durée, + disparités entre les régions.

Les assocs veulent être reçues par M. Bertrand.

M. Wauquiez avait annoncé le fléchage de 65 000 contrats vers ACI en 2011 (enveloppe générale en baisse) : elles attendent un pilotage clair et veulent rappeler leurs priorités sur financement structures.

10/9 – 794 – ASH 17/12/10 – p. 15

Seulement un quart des salariés en contrat aidé suivent une formation autre que l'adaptation au poste

In DARES Analyses n° 084 : étude de fin 2007.

La moitié de ces salariés ont bénéficié d'une formation d'adaptation au poste.

L'accès à la formation décroît avec l'âge ; plus d'un tiers des employeurs du secteur marchand : aucune mesure d'accompagnement (phénomène moins important dans le secteur non marchand).

10/9 – 756 – ASH 03/12/10 – p. 15/16

Illettrisme et emploi : le Conseil d'orientation pour l'emploi tire la sonnette d'alarme

L'illettrisme touche 3,1 million de personnes en France (Insee 2004) et ce nombre s'accroît.

Deux tiers sont en emploi ou demandeurs d'emploi.

Appelle à une mobilisation nationale, avec des moyens et une augmentation du nb de formations.

Reconnaître la lutte contre l'illettrisme "grande cause nationale"

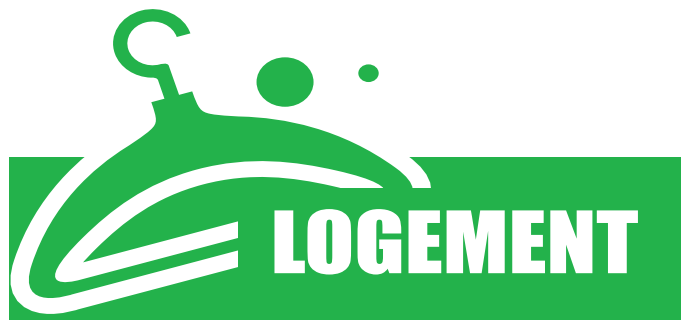
Proclamer l'acquisition et l'entretien des savoirs fondamentaux comme droit de chaque citoyen

Proposer systématiquement un accompagnement aux jeunes sortis du système scolaires et repérés (journée de préparation à la défense)

Détection systématique dès l'inscription à Pôle emploi (avec formation)

Améliorer la lutte dans l'entreprise dans des conditions non stigmatisantes

S'assurer de la qualité des formations



Le 14 décembre 2010 à Paris, le Collectif Les morts de la rue rendra hommage aux 276 morts dont il a eu connaissance depuis le 1er janvier

10/9 – 760 – ASH 03/12/10 – p. 19

Dans le dossier Étrangers FDTA et la FNARS ajoutent des éléments au dossier Hébergement...

DALO : le comité de suivi dénonce un Etat "hors la loi" ; 1ère condamnation de l'Etat

10/9 – 777 – ASH 17/12/10 – p. 5-6 & 24/12 p. 18



Il ne faut certes pas jeter le bébé avec l'eau du bain mais on ne peut qu'être frappés par l'absurdité de certaines situations...

4e rapport annuel : le DALO est un progrès mais "le droit n'est pas pleinement assumé"

Au total 84 885 recours déposés, avec une hausse des demandes relatives à l'hébergement (10,6%).

Répartition territoriale toujours contrastée, 66% en Ile-de-France, devant les Bouches-du-Rhône.

Taux de décisions favorables des commissions médiation en net recul (43% fin juin 2010 (contre 51% fin juin 2009) ; imputable à l'Ile-de-France.

Les relogements après un recours montent en charge (l'hébergement aussi), mais "reste très en dessous des besoins". 14 000 prioritaires sans offre au 30/06/10 (12 500 en Ile-de-France), 2 900 pour l'hébergement (2 200 en Ile-de-France).

77,6% des jugements rendus par les tribunaux administratifs favorables aux demandeurs.

La loi a eu des effets positifs : "on n'a jamais autant relogé" et l'obligation de résultat est globalement respectée dans 3 Dpts sur 4".

L'Etat "tend à se réapproprié son rôle".

Mais l'information et l'accompagnement sont insuffisants, l'instruction doit être améliorée et certaines décisions s'écartent de la loi pour limiter le nombre de prioritaires : tous les demandeurs ne saisissent pas les tribunaux....

Au 1er janvier 2012, les prioritaires au motif du délai anormalement long pourront exercer un recours (voir in n° 10/8) : le niveau des délais est librement fixé par les préfets : de 6 mois à 10 ans... le comité demande une unification.

M. Apparu a demandé aux préfets de discuter avec les collectivités locales sur des engagements précis.

L'Etat condamné à indemniser le préjudice subi par des familles "prioritaires" non relogées

TA Paris, 17/12, n° 1001317 & 1004946

Requérants désignés prioritaires en 08 + jugement en 09

enjoignant au préfet d'assurer le relogement ; nouvelle saisine : le tribunal administratif considère que la loi fixe "une obligation de résultat pour l'Etat" : 2 000 € à verser à chacune des familles.

Ce que le DAL trouve "trop peu" élevé.

SIAO : M. Rullac et la FNARS se penchent sur les enjeux

10/9/772 – ASH 10/12/10 p. 24-26



Voici deux très beaux points de vue sur ces services à peine nés: ils offrent de belles perspectives d'évaluation en prenant de la hauteur. C'est bien.

Pour dérouler l'historique des SIAO voir n° 10/7 Plaidons pour un droit à l'insertion non normative Par Stéphane Rullac, ES, anthropologue, et auteur de plusieurs ouvrages sur les SDF

A partir de la mobilisation "Don Quichotte" (06-07) la logique du court terme bascule vers celle de l'accompagnement

Les SIAO doivent l'organiser sur ces principes: continuité et inconditionnalité des prises en charge (DALO / MOLLE), égalité face au service rendu, adaptabilité des prestations.

Pour favoriser et fluidifier l'accès au logement.

Affirmer que les sans-abri ont droit à un service public de droit commun, intégrer leur prise en charge sociale, harmoniser prises en charge et outils AHI (Accueil, Hébergement et Insertion).

"L'accès à la norme sociale, via l'insertion, pour un individu est un droit démocratique" que le travail social est "tenu de favoriser" et le secteur AHI le garantit difficilement...

Dans ce sens les SIAO sont une avancée "historique" mais "le droit à l'insertion ne doit pas être une obligation, ni former une idéologie de l'action sociale"

Quand on proclame le "logement d'abord", que fait-on de l'hébergement "qui est pour nombre de sans-abri un horizon indépassable ?" Le relogement ne doit pas être la finalité de tout suivi social, qui est "une réponse à un besoin individuel et non l'application d'une doctrine".

"La normalisation doit porter sur les modalités de prise en charge et non sur les trajectoires individuelles"

Il faut tenir ensemble l'universel et le singulier

Par Mmes M. Bastin et Ch. Vigne – FNARS 69

Il y a 2 ans la FNARS imaginait la Maison de la veille sociale du Rhône qui a servi de modèle au projet des SIAO (voir n° 2009/9).

Le DALO représentait une avancée énorme mais risquait de réduire l'hébergement à sa fonction asilaire et d'anéantir sa dimension d'insertion.

La MVS revendiquait l'accès au logement et faisait reconnaître un hébergement adapté pour tous : réunir tous les acteurs pour que soit "proposé à chacun une place singulière dans la cité"

"Diagnostic partagé" : ne plus tenter de faire entrer les gens dans des dispositifs mais se demander "quelle sera la meilleure réponse" pour cette personne.

A permis d'identifier des besoins restés dans l'ombre et d'évaluer le nb de personnes sans solution à un instant T (avec leurs profils).

Le secteur de l'hébergement doit rejoindre les autres acteurs : soin, emploi, éducation...

On ne peut se contenter d'être "un lieu de régulation qui rendrait "invisible une réalité sociale (...) celle des pauvres qu'on cacherait au regard des inclus (...) maintenir l'illusion que nous faisons société"

Il faut des lieux ouverts, souples, créatifs.

Accueil, hébergement, insertion : la tête sous

l'eau

10/9 – 739 – ASH 26/11/10 – p. 28-31



Et voilà qui en remet une petite couche... au cas où quelqu'un en aurait encore besoins ? C'est un peu ça mais ce qui est frappant ce sont les effets de seuil induits par les restrictions budgétaires et qui "piègent" le travail social.

FNARS : les tableaux budgétaires de l'administration "illisibles en termes de dispositifs financés" + grandes disparités locales.

Veille sociale et hébergement d'urgence ont été les plus durement frappés ; la logique officielle "logement d'abord" conduit à vouloir maîtriser ces dépenses mais il faut accompagner les plus fragiles et il n'y a pas assez de logements....

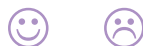
Tour d'horizon : dans les Bouches-du-Rhône, en août et septembre 1 000 nuitées d'hôtel disposition du 115 n'ont pu être assurées et depuis octobre la FNARS doit contigenter les places. Contradiction entre priorités du PDAHI et coupes budgétaires.

Alors les associations s'adaptent : flux tendu, ratio diminué, moindre classification des équipes... quitte à dénaturer leur projet associatif ? prises en charge plus sélectives....

Quid du sens du travail social et du respect d'inconditionnalité et continuité de l'accueil ?

A Grenoble, à Lyon des actions se sont fait jour et cet été est née une coordination nationale des professionnels de l'urgence sociale : elle a rencontré M. Régnier le 14 octobre et participera au comité national de la "refondation" (mensuel)

Nous signalons dans le numéro 10/9



Un peu comme le DALO, la loi SRU ne résout pas tout mais a des effets positifs tout de même.

10/9 – 767 – ASH 10-17/12/10 – p. 7

M. Fillon exhorte les préfets à faire de l'accès au logement une priorité absolue

Piqûre de rappel : voir circulaire in n° 10/8

Concentrer les efforts sur l'accès au logement : mobiliser les contingents, formaliser par convention des objectifs chiffrés avec collectivités locales, (notamment pour ménages prioritaires / DALO).

Améliorer transparence attributions de logements sociaux, veiller à ce que les SIAO disposent d'une visibilité totale des places disponibles.

FNARS : réduit l'obligation d'accueil à la période hivernale ; le dispositif doit "assurer l'accueil inconditionnel toute l'année" selon le CASF.

10/9 – 806 – ASH 31/12/10 – p. 21-22

Hébergement : crédits 2011 délégués dès janvier

Circ. DGCS/USH/2010/445 du 17 décembre 2010

L'intégralité du programme 177, ventilé entre "refondation" et "autres actions", sera notifiée pour assurer "visibilité et disponibilité complètes sur les financements" en année pleine.

10/9 – 743 – ASH 03/12/10 – p. 12-13

"Les marchands de sommeil" bientôt frappés au portefeuille ?

Adoption par l'Assemblée nationale le 30/11 d'une proposition de loi permettant d'assortir d'astreinte financière les arrêtés d'insalubrité, de péril, ou les procédures pour hôtels meublés sans attendre le déclenchement de la procédure de mise en demeure, qui est longue et complexe.

Produit des astreintes serait reversé à l'ANAH ou partiellement aux propriétaires très modestes.

DAL : "proposition en trompe-l'œil"

Risque de "retarder l'intervention publique et maintenir plus longtemps les occupants dans leurs taudis", la procédure en cours servant de prétexte pour ne pas les reloger en HLM.

Souhaite un logement dans les 3 mois, la réactivation des cellules policières et la mise sous tutelle des biens qu'on laisse se dégrader (10/12)

10/9 – 785 – ASH 17/12/10 – p. 12-13

La Fondation Abbé-Pierre porte un jugement contrasté sur l'application de la loi SRU

Trop grande disparité dans son application 10 ans après : la plus grande partie de l'effort portée par quelques communes.

Il manque encore 800 000 logements ; 70% des communes en infraction ont été pénalisées ; demande a minima un triplement de la pénalité et la substitution de l'Etat (engager constructions).

Mais le nb de logements financés en 2009 est le double de celui de 2000 (40 000) et des collectivités dont la population était réticente ont enclenché une dynamique de construction.

1 763 communes sont en conformité avec la loi.



Sida : données 2009, une demande du Conseil national et autres éléments

10/9 – 742 – ASH 03/12/10 – p. 8-10



Deux sourires, oui, résolument pour les prises de position du Conseil national, qui rejoignent tout ce que les intervenants sociaux dénonçaient lors du vote de la loi 2003...

L'infection à VIH-sida en France en 2009 : dépistage, nouveaux diagnostics et incidence

Bulletin épidémiologique INVS n° 45-46 (nov. 10)

6 700 découvertes de séropositivité, légère hausse (en majorité contaminées depuis des années).

7 000 personnes se sont contaminées : stable

2 groupes de population plus touchés que les autres : hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (le nb de découvertes y a doublé en 6 ans chez les moins de 25 ans...) et les personnes d'Afrique subsaharienne.

"En France 50 000 personnes vivent avec le virus du sida sans le savoir. Faites-vous dépister"

La nouvelle campagne d'info relaie le dernier plan (voir n° 10/8) : dépistage généralisé

Conseil national du sida et personnes prostituées

"Conditions de vie et d'exercice se sont dégradées (...) difficultés croissantes pour faire valoir leurs droits au séjour et à une protection sociale (...) davantage exposées aux risques"

Demande la suppression du délit de racolage (loi 2003 sécurité intérieure) : "l'application du droit commun relatif aux atteintes à la tranquillité et la moralité publiques" serait suffisant.

Recommande une "mobilisation politique nationale et locale de premier plan" : conférence nationale, réunions interministérielles régulières et mise en place d'une offre de services adaptés.

AVIS du 29 novembre 2010

Au-delà de 15 jours le maintien en hospitalisation sans consentement sur demande d'un tiers sera décidé par un juge

10/9 – 741 – ASH 03/12 & Le Monde 27/11/10



Les QPC décidément sont une très bonne chose ; après tout elles ne sont pas légion, autant en profiter sans mélange.

Réponse du Conseil constitutionnel à une question prioritaire de constitutionnalité : conditions d'admission conformes à la Constitution mais jusqu'à maintenant le maintien pour 15 jours supplémentaires intervenait après certificat médical d'un psychiatre (durée maximale totale d'un mois).

Contraire à l'art. 66 ("nul ne peut être arbitrairement détenu") : à revoir d'ici le 1er août 2011 (jusque là sans changement).

Se fera sans doute lors de l'examen du projet de réforme de cette loi du 27 juin 1990 (voir 10/4)



ERS : M. Chatel propose des améliorations – premières réactions + une tribune

10/9 – 722 – ASH 26/11 & Le Monde 19/11/10



Le Monde titre : "Chronique d'un échec annoncé" et une fois de plus on aurait mieux fait d'écouter les intervenants sociaux. Alors c'est à suivre mais l'optimisme n'est pas au rendez-vous. Et ne vous privez pas d'une magnifique mise au point de M. Chobeaux sur le volet sportif de ces propositions, en travail social.

Sur ces établissements voir le n° 10/06

Bagarres à Craon (Mayenne) entre élèves "ERS" et autres collégiens + autres incidents : réunion avec les responsables des 11 ERS.

M. Chatel ne revient pas sur le fond du concept.

Renforcement des partenariats : service civique (volontaires "mieux préparés"), équipes mobiles sécurité ("mieux et davantage" utilisées) et CG.

Recours aux travaux d'intérêt général : "mieux compris" que sanctions classiques ("se rendre utiles pour d'autres élèves" ou dans assocs)

"Programme sportif pédagogique spécifique": opportun

pour "réapprendre les règles de base"

Critiques toujours aussi vives (voir n° 10/7)

L'idée de regrouper ces élèves est dénoncée.

UNSA : "rien n'a été dit sur l'éducatif"

Résume l'ensemble des prises de position.

Quant aux TIG : ambigu car ce dispositif ne relève pas du cadre pénal...

Mme Bordet (psychosocio) : internats scolaires pourquoi pas, mais pas vus "comme une mise à l'écart" ; dénonce une "philosophie hygiéniste dont on sait qu'elle ne fonctionne pas"

Tribune : M. Underwood, Dteur MECS (p. 25-26)

Il aurait fallu du temps pour que terrain, élèves, professeurs, parents puissent s'approprier : mettre en place les conditions d'un dialogue, sinon on se retrouve avec la peur de l'autre (réaction des parents qui ont retiré leurs enfants de l'école).

Les juges des enfants ont-ils été impliqués ?

"Explosif" : regrouper 15 jeunes déjà "étiquetés" face à d'autres ressentis comme "bourgeois" ... comment on compte gérer ?

Dans notre MECS un centre de jour accueille 25 jeunes de 13/16 ans qui ont ce profil : pbs de discipline, etc. mais nous n'excluons pas.

Des initiatives existent et il faut aller dans le sens de co-constructions et non "d'ordonnances".

Contact : asmsdircor@wanadoo.fr

Évaluation de l'OCDE et une étude sur la lecture

10/9 – 784 – *Le Monde* 3 & 12/12/10



Nous ne présentons plus PISA, le "Programme international pour le suivi des acquis des élèves" de l'OCDE. École inégalitaire, vous ne trouvez pas que ça revient bien trop souvent ? Pour contrebalancer, restez convaincus que la lecture, ça marche et même la BD...

L'évaluation 2009 vient de paraître : la France est 18e ; en 10 ans elle a perdu 6 rangs en maîtrise de la langue et 3 trois rangs en mathématiques en 6 ans.

Un système pensé pour l'élite : les caractéristiques du milieu familial expliquent 28% de la variation des performances scolaires. (14% au Japon, 18% en Islande, au Canada...). Le pourcentage d'élèves les plus performants a augmenté (9,6% contre 8,5%) alors que ce groupe est en baisse dans l'OCDE (moyenne 8,2%).

Selon des rapports de l'OCDE, la maîtrise de la lecture et l'offre d'enseignants sont les clés de la réussite de l'éducation

"La lecture casse un peu le déterminisme sociologique" : et ce quoiqu'on lise. BD, romans, journaux... à condition que l'on y prenne plaisir.



Le guide international sur le travail de rue est livré ... dans la biblio du 31 décembre

ASH du 26 novembre 2010 – 10/9 - 735

Tu me fais peur quand tu cries ! Sortir des violences conjugales

Ouvrage collectif : chercheurs, juristes et professionnels de la relation d'aide.

Comment repérer et prévenir ces situations.

Ces femmes ont besoin d'accompagnement individuel et collectif (types ISAP et ISIC).

Les experts en travail social déplorent l'absence de formation spécifique des travailleurs sociaux et les juristes de même pour les juges...

Sommaire en ligne sur le site d'Erès

Dir. G. Francequin – Ed. Erès – 344 p. - 25 €

Deux revues

Éduquer et prévenir : ce que fait l'école ?

Informations Sociales - n° 161 (CNAF) – 6,50 €

Met en valeur l'action préventive des structures éducatives en dehors de l'école et l'importance de lier leur action à celle des éducateurs de rue.

Sommaire et résumé en ligne sur le site de la CNAF

Politique locale de jeunesse : le choix de l'éducatif

Cahiers de l'action n° 29 – INJEP

"Il n'y a pas de modèle" de l'action des collectivités territoriales.

Analyse à Issy-les-Moulineaux : parti pris de l'éducation et de la prévention.

Sommaire et bon de commande sur le site INJEP

ASH du 03 décembre 2010 – 10/9 - 745

Deux ouvrages

De la rupture au lien. Regard sur l'éducatif renforcé

2 universitaires (sciences éducation) décortiquent l'approche des mineurs multirécidivistes : en CER puis en "service d'adaptation progressive en milieu naturel" (SAPMN), qui est un service de suite, "post-CER" visant à reprendre et conforter les liens dont les ados ont besoin.

Le nombre restreint de jeunes y permet une approche clinique de la relation éducative.

H. Belhandouz & A. Vulbeau - Ed. Matrice – 20 €

La raison du moindre Etat. Le néolibéralisme et la justice

A. Garapon – Ed. Odile Jacob – 23,90 €

Voir les Extraits d'un entretien avec l'auteur en Coup de Cœur

2473

Un documentaire en DVD

Enfances difficiles, affaires d'Etat

Réalisé par Adrien Rivollier

Histoire de la délinquance juvénile depuis 2 siècles, des bagnes pour enfants aux CER.

Avec historiens, philosophes, éducateurs PJJ, directeurs de foyers... notez que les filles sont présentes.

52 min - présentation www.cocottesminute.fr - DVD 20 € - commande au 334 72 98 30 09

ASH du 10 décembre 2010 – 10/9 - 774

Plus qu'éclectique mais c'est aussi une manière de vous inciter à aller en ligne sur www.cnahes.org

Étude de l'Assemblée des communautés de France.

L'action sociale intercommunale.

Enjeux, réalités et perspectives d'évolution

Action reconnue par loi cohésion sociale (2005).

Concerne surtout communautés ou agglomérations de moins de 50 000 habitants

68% des communautés agissent en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, ensuite action vers les personnes âgées ; beaucoup d'initiatives aussi en santé, prévention des exclusions et emploi.

Disponible sur demande f.boulay@adcf.asso.fr

Actes de colloques du CNAHES : La protection de l'enfance. Écrits protégés, écrits ignorés

Le Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée a organisé en 2007 des journées d'études avec direction des Archives de France, DGCS, PJJ et Univ. Paris-8.

Histoire et enjeux des archivages en protection de l'enfance.

Documentation française – 28 €

ASH du 17 décembre 2010 – 10/9 - 788

Enfants d'Islam et de Marianne

Extraits d'un entretien avec l'auteur, Leyla Arslan

Une classe moyenne musulmane est en émergence

"Moins on réussit ses études, plus on a tendance à avoir une lecture essentialiste de sa situation"

"Ce qui les caractérise [tous] c'est une volonté farouche de séparer les sphères privée et publique"

"Leurs revendications à caractère religieux, si elles existent, (...) davantage formulées en termes de libertés publiques que de respect de préceptes religieux"

Discrimination positive ? "Certaine réticence (...) uniquement à titre transitoire et à partir de critères sociaux. (...) Ils ne veulent pas être assignés identitairement par une force extérieure".

Un chercheur américain parle "d'ethnicité symbolique" à propos des irlandais aux USA : "sorte d'ethnicité par intermittence (...) choisir à quel moment [ils] voulaient, ou non revendiquer leur culture." En France si "transformation de l'ethnicité des jeunes par rapport à leurs parents, on n'atteint pas encore [ce] stade, tout simplement à cause du regard de l'autre"

"D'une certaine façon, [ces jeunes] sont sujets de débat contre leur gré"

Présentation très complète sur le site de l'éditeur

Leyla Arslan – Ed. PUF, p. 304 – 29 €

Dans les coulisses du social.

Théâtre de l'opprimé et travail social

"Quand les acteurs sont des usagers ou des professionnels des services sociaux [qui] mettent en scène des questions touchant aux inégalités sociales, au traitement du chômage, à la pauvreté (...) ils soulèvent des enjeux fondamentaux (...)"

Pour autant, leur "donner la parole" suffit-il à les rendre "acteurs" du changement social ?" (érés)

Suite de la présentation et sommaire en ligne

Mado Chatelain – Ed. érès – 224 p. 12 €

Le foyer du May, 440 ans d'histoire solidaire au cœur de la cité toulousaine

L'association de la Miséricorde existe depuis 1570, au même endroit : reflet de l'histoire de l'action sociale ; historique et accessible.

Lola Devolder – Ed. Bodéva – 8 €

Commande : foyer.du.may@wanadoo.fr

ASH du 24 décembre 2010 – 10/9 - 800

Restaurer l'empathie chez les mineurs délinquants



"Chercheur, sociologue, entraîneur de boxe"... intervient auprès de mineurs incarcérés ou en CEF.

Il tient pour acquis un lien entre absence d'empathie et délinquance juvénile : met physiquement les jeunes à l'épreuve pour restaurer leur capacité à se représenter le monde mental et la souffrance de l'autre

Omar Zanna – Ed. Dunod. – 288 p. - 24 €

Deux revues

La France de l'illettrisme – Constats et perspectives

Problèmes politiques et sociaux – n° 975 – 9,90 €

Présentation et achat : La Documentation française

Concerne 9% des adultes ayant été scolarisés en France (plus de 3 millions de personnes)

Définition et actions mises en place...

Se préparer à l'évaluation externe

Cahiers de l'Actif – n° 410-411 & 412-413 – 24 €

Points de vue sur enjeux et méthodologie.

Présentation & commande : www.actif-online.com

ASH du 31 décembre 2010 – 10/9 – 807

Guide international

sur la méthodologie du travail de rue



Voici des "négociations" qui vous parleront...

Quelles méthodes pour le travail social de rue ? ce guide tâche de répondre à cette question.

Apprendre "à négocier l'investissement des espaces et du rythme", prendre le temps de ne rien faire pour s'imprégner et se faire accepter.

Ouvrage réalisé dans le cadre des activités du réseau international des travailleurs sociaux de rue.

Edwin de Boeve, Maïta Giraldo – Ed. L'Harmattan – 168 p. 16 €

Deux ressources en ligne

Précarité et santé mentale : repères et bonnes pratiques, un guide de la FNARS

Accompagnements difficiles car secteur social et psychiatrie sont cloisonnés : repères mutuels et exemples de collaborations réussies.

Télécharger ou acheter – 13,50 € - www.fnars.org

La théorie de l'attachement : une approche conceptuelle au service de la protection de l'enfance - Dossier thématique ONED



ASH du 19 novembre 2010 – 10/9 - 720

Les établissements hébergeant des enfants et des adolescents en difficulté sociale

54 000 places en 2008 : majoritairement en MECS et foyers de l'enfance.

Gestion "largement" déléguée aux assocs, encadrement "assez" étoffé

DREES – Études et résultats n° 743 – nov. 2010

France Domicile disparaît : symptôme de la crise du secteur de l'aide à domicile

Pour l'UNA imputable à la conjoncture et à des financements de l'Etat insuffisants.

ASH du 26 novembre 2010 – 10/9 – 736

En 2011 le label "grande cause nationale" sera attribué à la lutte contre la solitude

Regain d'inquiétudes pour la HALDE

Le texte relatif au défenseur des droits sera inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée au tout début de 2011 pour une "mise en place au printemps"

Une quarantaine de d'assocs et de syndicats relaient la demande des 19 membres du comité consultatif (sans présidence depuis le départ de Mme Bougrab au secrétariat d'Etat à la jeunesse) pour qu'elle reste "indépendante et autonome"

ASH du 10 décembre 2010 – 10/9 - 775

Le rapport 2009 du GIP Enfance en Danger "Pertinence du dispositif" du 119 : un tiers des appels a débouché sur une transmission aux Départements ; l'augmentation 2009 du nb de ces transmissions se confirme pour le début 2010. (16 000 enfants concernés en tout).

Outre-mer : situation de Mayotte

Mayotte deviendra le 5e DOM et le 101e département français en mars 2011. Collectivité unique, à la fois département et région, avec un seul exécutif.

Le droit commun y sera appliqué progressivement (ordonnances) : minima sociaux mis en place à compter de 2012 "au quart du niveau applicable en métropole pour éviter de déstabiliser l'économie et la société locales" (Mme Penchard) ; sera créé un fonds de développement économique, social et culturel (30 millions sur 3 ans) : aligner niveau de vie sur la métropole.

ASH du 17 décembre 2010 – 10/9 - 787

Fichier des délinquants potentiels, un "référé national" pour le respect des garanties accordées aux mineurs

Décret n° 10-1540 du 13/12/10, JO du 14/12/10

Il a succédé à "Edvige" (2009) : "traitement de données à caractère personnel relatif à la prévention des atteintes à la

sécurité publique" (à partir 13 ans)

Le référent fera des recommandations, s'assurera de l'effacement des données, etc. (3 ans pour les mineurs) et fera un rapport annuel

Fin des exonérations "services à la personne" : l'aide à domicile plus que jamais menacée

Économie escomptée de 460 millions. Concerne aussi les familles bénéficiant de l'action sociale (CAF, ASE, PMI...). Le Collectif d'organisations estime que la mesure menace 21 500 emplois.

Michel Mercier détaille le programme de travail du nouveau Conseil national d'aide aux victimes

Cf. n° 10/7 : se concentrer sur la lutte contre les violences faites aux femmes, la maltraitance des personnes âgées et protection - prise en charge des victimes de la traite des êtres humains.

Une expérimentation de Citoyens et justice vise à développer la "justice restauratrice"

Cette notion renvoie à la résolution entre l'auteur et la victime des problèmes liés à une infraction.

L'article est disponible sur le site de la Fédération.

ASH du 31 décembre 2010 – 10/9 - 807

Une commission d'enquête sur la RGPP

Initiative de la conférence des présidents du Sénat : "conséquences de la RGPP pour les collectivités territoriales et les services publics locaux".

Elle a été lancée en 2007 pour réaliser 7,7 milliards d'économies sans évaluation extérieure ni débat parlementaire à ce jour.

L'Observatoire international des prisons

Demande au gouvernement de publier sans délai les observations préliminaires du Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe (qui a terminé sa visite en France le 11/12/12) et de ne pas procéder à une "parution concomitante avec sa propre réponse" au printemps 2012..., comme il l'a fait les années précédentes.



"La justice est la cible et le moteur du néolibéralisme" : Entretien avec A. Garapon

10/9 – 763 – ASH 03/12/10 – p. 34-35



Où l'on parle de symbole où l'on propose une lecture forte mais accessible de la

rupture opérée par le néolibéralisme. Voici un entretien venu d'une autre monde que le nôtre mais qui peut donner des clés sur ce que nous vivons, ce que nous ressentons... comment dire nous avons aimé voilà.

Antoine Garapon, Docteur en droit et ancien juge des enfants, vient de publier chez Odile Jacob :

La raison du moindre Etat. Le néolibéralisme et la justice

Le droit est un des moteurs du libéralisme et c'est aussi une cible : rationalisation budgétaire.

La loi ne serait donc plus qu'une règle du jeu vidée de sa charge symbolique...

La garde à vue est un bon exemple : politique du chiffre, on induit l'idée que cela signifie davantage de sécurité alors que certaines affaires devraient être traitées en proximité... résultat négatif en terme de paix sociale et de médiation...

Le "néolibéralisme est une nouvelle manière d'organiser la coexistence humaine, de gouverner les gens par leur liberté et non plus par une contrainte externe"

Proposer des choix "en tablant sur le fait que les gens vont être rationnels" comme si la société n'était qu'une somme d'intérêts individuels mais "fait l'impasse sur la démocratie, sur la dimension collective (...) nous en sommes tous, malgré nous, les suppôts (...) on peut appliquer ce modèle à tous les secteurs de la vie collective, personnelle, voire intime"

"Pas tout mauvais" bracelet électronique ou castration chimique visent une souffrance moindre (et des économies) ; mais avec les peines plancher la personnalisation de la peine n'est plus possible.

Comment la justice néolibérale place-t-elle la victime au cœur du processus judiciaire?

"Plus de principe transcendant ou moral reconnu par tous, le mal ne peut se lire que dans la souffrance infligée à autrui et non dans la transgression d'un interdit" : les victimes détiennent le droit d'accusation"; pourquoi pas ?

Mais "affaiblit la dimension structurante de l'interdit commun (...) et nous ne sommes pas tous égaux devant la loi pénale et la transaction"...

La finalité de la peine serait désormais surtout préventive ????

"Inversion majeure. On cherche moins à punir un fait passé pour le réprouver qu'à prévenir sa récurrence. (...) la prévention a ainsi changé de signification, elle ne tend plus à comprendre les individus (...)se contente d'évaluer les risques".

Érosion du caractère symbolique des fonctions judiciaires...

"Dans l'infraction à la loi il y a quelque chose de l'ordre du symbole (...) le néolibéralisme opère trois mouvements simultanés : dépolitisation, déshumanisation et désymbolisation"

On veut ramener les magistrats ou travailleurs sociaux à leur rapport coût / efficacité.. mais comment faire ? Jugements ou actes éducatifs ne produiront des effets que bien longtemps après.

Sur quelles bases édifier le nouvel humanisme pénal que vous souhaitez ?

S'accorder sur les acquis de ce système et "retrouver l'homme (...) Rappeler que personne n'est réductible à sa dimension comptable ni à ses déterminants génétiques. Le rôle de l'institution, la justice comme la prison, doit être de pousser les individus au-delà d'eux-mêmes."

A. Garapon – Ed. Odile Jacob – 23,90 €